



ENSEMBLE  
POUR  
UN AVENIR  
**MEILLEUR**



**2019**  
**RAPPORT**  
**D'ACTIVITÉ**





# Sommaire

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT :	04
LES ACTIONS ÉDUCATIVES EN MILIEUX OUVERTS :	09
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Les services d'actions Educatives (SAE) : Paris et Seine-et-Marne..... 10</li> <li>· Le service d'Action Educative Renforcée (SAE-R) : Seine-et-Marne..... 11</li> <li>· Les services d'investigations Educatives (SIE) : Paris et Seine-et-Marne ..... 12</li> </ul>	
ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER ET HÉBERGER:	14
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Les Placements Familiaux d'Esbyly, Tournan, Le Mée, Vitry-sur-Seine..... 18</li> <li>· L'Espace Pluriel d'Accompagnement Educatif (EPAE)..... 19</li> <li>· Les Services d'Accompagnement Vers l'Autonomie (SAVEA) :Paris et Seine-et-Marne..... 20</li> <li>· Jeunes Errants..... 23</li> <li>· Internat de Tournan..... 25</li> <li>· Le Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers (DAMIE)..... 27</li> <li>· Le Service d'Accueil d'Orientation et d'Hébergement (SAOH)..... 28</li> </ul>	
RENCONTRER, ORIENTER ET ACCUEILLIR EN JOURNÉE :	31
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Les services de prévention spécialisée : Seine-et-Marne et Val-de-Marne..... 34</li> <li>· Les Interventions Sociales en Commissariat (ISC)..... 36</li> <li>· Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)..... 36</li> <li>· Les accueils de Jour Alfortville et Créteil..... 38</li> <li>· Les Fermes d'Espoir..... 39</li> </ul>	
RAPPORT FINANCIER ET INDICATEURS RH	41
PERSPECTIVES ET NOS PARTENAIRES	46



# RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

---

## RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT :

Jean-Pierre Rosenczveig

### UN RÉVEIL BRUTAL ET UNE CHANCE DE SURVIE !

Dans une ambiance certes apaisée après celle de 2018, l'Assemblée générale de 2019, avait sonné comme un premier et sérieux signal d'alarme. Le bilan financier appelait le commissaire aux comptes à interpellier l'association sur l'impérative nécessité de ne pas connaître une troisième année délicate. Les fonds propres étaient épuisés et le bilan social avait aussi inquiété qui avait bien voulu le suivre de près. Nous nous devions de réagir vite et fermement. Dans les semaines suivantes, des assurances avaient été données en ce sens par la direction générale aux administrateurs et aux salariés. En juillet un scénario-catastrophe se développait qui devait faire basculer l'association menacée soudainement dans sa survie même.

2019 aura finalement été une année charnière pour ESPOIR. En un siècle, l'association a traversé des crises plus ou moins graves mais force est de constater qu'en quelques jours, à l'orée de l'été, la situation s'est singulièrement emballée. Avec l'aval du Bureau et du Conseil d'administration, j'ai dû mettre fin aux fonctions du directeur général après avoir eu les preuves d'une direction exercée par des méthodes basées sur la violence et la peur, voire dans le rapport de force permanent avec les autorités de tutelle. Très vite, il nous a été donné de relever que ce « management » camouflait, sinon générait, une gestion malencontreuse de l'association qui, au final, paralysait le fonctionnement de la plupart des équipes et déséquilibrait dangereusement son équilibre financier global.

Plus grave encore, nous avons pu constater dans la foulée que les éléments qui nous avaient été fournis par la direction générale masquaient la réalité de l'état de l'Association. Ainsi la situation financière des Fermiers de la Francilienne intégrés en 2018 n'avait pas été restituée dans sa réalité. Les assurances données sur une bonne gestion que nous avons exigées pour avancer dans ce projet se sont avérées erronées. Les formalités et vérifications fondamentales n'avaient pas été réalisées provoquant de graves répercussions financières pour Espoir, notifiées par les huissiers en août et septembre 2019.

Pire encore, pour la première fois, notamment dans les deux dernières décennies, par-delà la dialectique naturelle pouvant exister entre pouvoirs publics mandants et association prestataire de services, des collectivités locales pouvaient interpellier sévèrement ESPOIR sur la qualité de certaines de ses prestations, sinon même sur leurs existences. On se devait de constater que les relations avec les autorités de tutelle étaient dégradées à l'aune de la dégradation des relations avec nombre de salariés au point où la confiance avait en grande partie disparue.

Dès la rentrée de septembre, sur ma proposition relayée par le Bureau, le Conseil d'administration a accepté de nommer David Van Pevencage au poste de directeur général avec le souci de faire un état des lieux sincères et, en lien avec les trésoriers, d'avancer un Plan de redressement crédible. Nous avons alors réalisé que l'association allait au-devant d'un grave danger d'ici la fin de l'année si rien de sérieux n'était engagé en interne avec le support de nos partenaires. Une fois ce Plan, fondé sur des données fiables, adopté en septembre nous avons pris l'initiative d'informer par écrit et sans détours les autorités d'Etat et départementales sur la situation très inquiétante de l'association. Nous avons pour objectif de réunir leurs soutiens pour déployer ce Plan de redressement et, déjà, de créer les conditions avec nos créanciers pour desserrer l'étau financier qui, sinon, conduirait inéluctablement à la cessation de paiement et le redressement judiciaire.

Dans cette période délicate, ESPOIR disposait cependant d'atouts. Si l'institution était menacée et si certains services s'avéraient en difficulté, la plupart des structures fonctionnaient et assuraient avec qualité leur mission.

Les conseils forts pertinents et utiles des uns et des autres nous ont permis d'avoir recours à un mandataire ad hoc. Nous avons également pris des mesures, parfois drastiques, à court et moyen termes de nature à faciliter notre sortie de crise.

Si, à la fin de l'année calendaire, la survie était loin d'être acquise, les bases en étaient jetées avec notamment la proposition d'un mandat ad hoc susceptible de crédibiliser aux yeux de nos interlocuteurs le plan de redressement élaboré. Le Tribunal judiciaire l'a accepté, donnant ainsi un premier signe de la qualité de la démarche proposée.

J'ai relevé avec satisfaction qu'ESPOIR était riche de ressources humaines à tous les niveaux tant sur le terrain, qu'en son Siège ou chez ses administrateurs. Au sein d'ESPOIR chacun, dûment informé, a joué son rôle dans la partition, tous inquiets bien évidemment sur l'avenir quand certains à l'extérieur auguraient, sinon souhaitaient, soit une liquidation judiciaire ou une « vente par appartement » de l'association, soit son étayage ou mieux son absorption par un grand groupe.

Les salariés et leurs représentants ont continué à tenir leur place dans une attitude responsable, les directeurs mobilisés ont libéré leurs capacités, les administrateurs et particulièrement les membres du Bureau ont montré qu'une vraie équipe s'était dégagée et la direction générale a assumé sa responsabilité avec abnégation, compétence technique, fermeté, et une fibre sociale. Jamais dans cette période les objectifs humains de l'association n'ont été mis en cause. Mieux, à tous les niveaux, un dialogue a été rétabli sur la base des enjeux qui nous sont communs.

En nous appuyant sur nos points forts nous avons pu nous réorganiser, nous donner de réelles perspectives de survie et de développement. Au plus fort de la tempête nous avons été capables de tenir l'essentiel de nos engagements, mais aussi de gagner un appel d'offre dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine pour ouvrir un nouveau service d'accueil de Mineurs étrangers non accompagnés et de répondre à de nouvelles sollicitations de la ville de Paris.

Et que dire de l'audit positif de la PJJ sur le service de milieu ouvert de Paris, en crise il y a encore deux ans ?

L'énorme travail technique, administratif et politique développé pour être prêt à affronter un dernier trimestre vital sur le plan financier nous a permis de franchir le cap 2020 en desserrant effectivement l'étau financier (grâce notamment à nos partenaires institutionnels et financiers et en créant une dette URSAFF) et en permettant à tout le moins de liquider les salaires.

Les dispositions adoptées à chaud puis en cours de gestion de la crise avec des apports extérieurs devraient permettre à 2020 de voir s'engager le temps du redressement.

Nous nous devons d'avoir une gestion des personnels, et bien évidemment des jeunes et des parents accueillis et suivis qui, par sa qualité, soit à la hauteur des valeurs que nous développons dans nos écrits et réponde aux enjeux de la Protection de l'enfance d'aujourd'hui et de demain. Nous nous devons dans le même temps d'avoir une gestion financière, administrative et des ressources humaines aussi performante et à la hauteur d'une entreprise sociale de notre importance.



2019 aura appelé ESPOIR à entreprendre la mue qui s'imposait dans sa gestion, s'agissant d'une structure associative approchant les 500 ETP, 25 services déployés sur plusieurs départements et un budget de 30 millions d'euros. Elle se doit désormais d'être gérée comme une véritable entreprise sociale et non plus comme une petite organisation avec, certes, un Projet associatif, une Charte de valeurs, une éthique et un plan de développement. C'est maintenant qu'il nous faut nous doter des infrastructures adaptées, dans le respect des cadres administratifs souscrits. Spécialement il nous faut mettre en place des dispositifs de dialogue, de contrôles et de suivis entre le Conseil d'administration et la direction générale.

A ce jour, l'Association présente des chances de survie à moyen terme alors que le pronostic était on ne peut plus sombre à la fin de l'année 2019. Les emplois ont été maintenus et les paies assurées. Les activités, l'encadrement et l'accompagnement de nos publics se sont poursuivis sans interruption pendant le temps où nous assumions nos responsabilités.



Sur le premier trimestre 2020, avant que ne sévisse la crise sanitaire qui a frappé la planète, les travaux – confortés par le mandataire ad hoc et cautionnés par Bercy – ont été engagés pour crédibiliser et mettre en œuvre le Plan de redressement.

Nous avons accepté la suggestion d'un audit indépendant qui crédibilise les données que nous avons fournies à partir des travaux engagés à la mi-2019. Présenté en avril 2020, il confirme la rigueur des données que nous avons fournies et donc notre sincérité. Il abonde dans ses orientations le sens des mesures que nous proposons.

Indépendamment des facilités accordées par les banques et l'URSAFF fin 2019, et des soutiens qui nous ont été apportés par la DTPJJ Ile-de-France, le département de la Seine-et-Marne nous a proposé et a concrétisé dans un bref délai de passer en dotation globale pour sécuriser l'association. D'ores et déjà les premiers versements mensuels sont intervenus. Il nous faut désormais obtenir la signature d'un protocole avec nos autorités de contrôle afin de garantir l'avenir et tenir nos engagements. Des négociations sont encore à mener avec tous nos partenaires.

Le travail de restructuration du Siège est engagé pour revenir à ses fonctions fondamentales de pilotage et de services aux établissements conformément à ce qui avait été autorisé en 2015. Les postes vacants de chefs de service et de directeurs, gages d'un fonctionnement à la hauteur des objectifs souscrits, ont été pourvus, à un près qui le sera avant l'été ou le seront progressivement jusqu'à l'été 2020.

Les équipes ont été remarquables pendant toute la durée de la crise sanitaire. Elles ont su s'adapter à des conditions difficiles et répondre aux attentes des départements en accueillant des enfants ou en mettant des personnels à disposition quand cela était demandé. Ces salariés ont été exemplaires et bien évidemment dans le cadre prévu par les pouvoirs publics à l'instar des structures analogues, nous nous devons d'en tirer les conséquences. Si les choses ne sont pas définitivement acquises et que la vigilance est de mise, bouclons donc l'année 2019 au moins mal après avoir frôlé la catastrophe. Nous avons pu repousser la procédure d'alerte ; l'association a retrouvé sa raison d'être comme le prouve son comportement pendant la crise sanitaire.

Plus largement, un autre état d'esprit règne désormais au sein de l'Association. On le voit, les ambitions sont revenues et elles ne manquent pas. Elles sont gagées par le fait de retrouver, dans la période 2020-2022, le meilleur niveau avec une gouvernance sereine et sérieuse, capable de mobiliser les compétences internes et externes. Et par le fait que l'association retrouve, aussi, pleinement le crédit qui lui était accordé au regard de ses valeurs mais aussi de ses pratiques. Nous sommes bien engagés dans cette voie, chacun à son poste avec un Bureau présent, une direction générale crédible, une équipe de directeurs et de chefs de service au complet et mobilisée, des salariés investis et engagés. Avec la confiance retrouvée de nos interlocuteurs qui savent pouvoir compter sur nous, tous les paramètres sont réunis pour oublier cet épisode 2019 et tracer une route meilleure.

Il nous appartient de poursuivre.



## LES ACTIONS ÉDUCATIVES EN MILIEUX OUVERTS

La Mesure d'Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO) est prononcée par un juge. Elle ne peut excéder 2 ans sans être revue. Dans ce cadre, le danger est avéré. Il s'agit d'accompagner le jeune et sa famille en vue de la réduction, voire de la suppression du danger par des visites à domicile, des entretiens au service et des temps collectifs (séjours, sorties à la journée). Espoir-CFDJ compte deux services : l'un situé en Seine-et-Marne et l'autre à Paris

### Les services d'actions Educatives (SAE) : Paris

Ouvert le 6 avril 1976, l'établissement parisien dispose d'une habilitation, renouvelée en janvier 2020 pour une durée illimitée dans le temps. Elle lui permet d'exercer, sur commande du Juge des Enfants, **185 mesures d'AEMO** sur l'ensemble du territoire parisien.

En 2019, en complément des groupes « Tout Petits », des groupes de « **Photo-langage** » ont été mis en place. Destinés aux **11-14 ans**, ces groupes permettent de diversifier l'intervention en fonction des tranches d'âges.

**265 enfants** âgés de **3 mois à 18 ans** (âge moyen 9 ans), ont été accueillis dans le cadre de l'exercice de mesures d'assistance éducative.



Au sortir de l'intervention sous-main de justice, les familles ayant fait l'objet d'une mesure d'assistance éducative ont été réorientées vers des services de droit commun avec lesquels le lien a été travaillé au cours du mandat, dans la perspective de la déjudiciarisation.

Parmi les motifs de prises en charge, ayant suscité l'intervention du Juge des Enfants, étaient principalement relevés :

- des conflits parentaux d'importance,
- des troubles de l'apprentissage,
- une faible estime de soi.

Des ateliers « Tout Petits » ouverts aux parents d'enfants âgés de 0-3 et 4-6 ans ont été conduits tout au long de l'année (**12 rencontres avec une moyenne de 6 familles accueillies**). Ces ateliers favorisent une approche d'accompagnement et de soutien à la parentalité dans un cadre ludique. La reconnaissance de l'expertise du service en matière d'« évaluation précoce », est à l'origine de l'accroissement de l'orientation de familles avec enfants en bas âge.

L'atelier « **Photo-langage** » consiste à favoriser la prise de parole et les échanges autour de thématiques diverses au sein d'un groupe constitué **d'adolescents de 11-14ans**, au travers de photographies, média suscitant des interprétations, des émotions, puis leur expression et partage.

### Les services d'actions Educatives (SAE) : Seine-et-Marne

L'établissement, créé en juin 2014 est associé au service de GRETZ à cette même date dans le cadre d'une structure unique avec une direction commune. L'habilitation de l'AEMO de GRETZ (325 mesures) intègre l'activité de l'AEMOR pour 55 mesures soit un total de 380 mesures pour la juridiction de Melun et 675 mesures sur la juridiction de Meaux, ce qui en fait le plus grand service du département. A noter : 1 mesure correspond à un enfant mineur

En arrêt maladie depuis juillet 2018, la Directrice de l'établissement a quitté l'association le 2 septembre 2019. En avril 2019, le service de Gretz/Provins a été réorganisé : 2 chefs de service ont été nommés alors qu'un chef de service et 1 coordinateur constituaient l'équipe auparavant.

Durant cette année, une disparité est apparue entre le Nord et le Sud du département. Les services d'AEMO mandatés par le tribunal de Meaux sont saturés, alors que ceux autour du Tribunal de Melun présentent une sous activité.

Le travail initié sur l'évaluation interne a permis la participation de tous les professionnels aux différents groupes de réflexions y afférents. Les familles ont également été consultées en répondant aux questionnaires et en participant aux rencontres collectives. Ce travail se poursuivra sur l'année 2020.

Le travail sur les « besoins fondamentaux de l'enfant » débuté en 2018 s'est poursuivi en 2019, pour se conclure dans le courant de l'année 2020.

1455 enfants ont été rencontrés tout au long de l'année dont 54 % sont des garçons. Ces enfants sont âgés de quelques semaines à la majorité.

Les orientations proposées en fin de mesure AEMO varient en fonction de la juridiction : l'AEMOR est le plus souvent actée par le tribunal de Melun (12,8%) que pour celui de Meaux (5%). Le TGI de Meaux prononce 3 fois plus de placements que le TGI de Melun.

Les mesures en assistance éducative lors des audiences d'échéances sont également plus ordonnées au tribunal de Melun (58%) qu'au tribunal de Meaux (48%).

Véritables outils de l'AEMO, différentes activités sont proposées tant en individuel que collectif. En dehors de proposer un espace extérieur aux enfants (voir aux parents), les activités permettent d'évaluer le comportement de l'enfant autour d'une consigne, d'une activité, au sein d'un groupe de pairs, dans le respect d'un cadre.

Dans l'objectif d'évaluer le positionnement de l'enfant au sein même de la famille et des interactions familiales, certaines activités individuelles se déroulent à l'aide d'outils systémiques dits « objets flottants ».

Pour ce qui est des actions collectives, le café des parents permet à certains d'échanger sur un sujet défini tout en prenant le temps de se retrouver autour d'un café. Les ateliers « boîte » et « estime de soi » sont essentiels et fonctionnent depuis plusieurs années dans l'objectif de travailler sur la confiance du jeune.

344031 prix de journée ont été comptabilisés en 2019 : soit 244208 sur Meaux/Noisiel et 99823 sur Gretz/Provins

*« Vous avez raison, je suis sa mère, je vais faire valoir mes droits »*

*« merci de m'aider, car vous savez il n'y a pas d'école pour devenir parent... »*

### Le service d'Action Educative Renforcée (SAE-R) : Seine-et-Marne

Créé dans le cadre d'une extension d'activité, à la demande des services du Conseil Départemental le 5 octobre 2015, le service est habilité pour la prise en charge de **55 mesures. 21214 journées** ont été effectuées en 2019 soit **108,8% de l'activité** demandée

**A noter** : 1 mesure correspond à 1 enfant mineur.

132 mineurs ont été pris en charge dans le cadre d'une action éducative renforcée en 2019 soit 73 garçons et 59 filles.

Âge	FILLES	GARÇONS	TOTAL
0 - 3	10	12	22
4-5	5	5	10
6-11	24	28	52
12-15	10	19	29
16-18	10	9	19
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>73</b>	<b>132</b>

52 d'entre eux étaient âgés de **6 à 11 ans** et 22 d'entre eux avaient entre **0 et 3 ans**. Le nombre d'adolescents de **15 à 18 ans est en hausse** par rapport à l'année 2018 avec 19 mineurs.

Durant l'année 2019, des actions collectives comme le « ciné débat », « l'escalade » et la « relaxation ludique » ont été mises en place. Le groupe est à la fois un lieu d'apprentissage, d'expérimentation, de confrontation et de partage dans le processus de construction sociale et individuelle. Il transmet des normes et des valeurs.

Il existe deux types d'actions collectives : celles proposées par l'institution et généralement conçues au regard des besoins détectés et de la commande sociale, et celles créées à la demande des personnes accompagnées.

Chacune de ces actions est basée sur un besoin repéré pour aider les personnes à s'adapter à la réalité sociale, tout en prenant en compte les potentialités et aptitudes de chacun (physiques et psychologiques). Les groupes de parole sont des supports au travail éducatif et à l'accompagnement à la parentalité. Le partage d'expériences communes des parents leur permet une distanciation et l'amorce d'une dynamique participative.

Le « **café des parents** » est de fait destiné aux parents avec comme enjeu de les mettre en situation de s'approprier leur vécu. De même, cet espace peut être un outil d'observation au vu de la commande sociale en lien avec la potentialité de chacun.

« Grace à vous je peux comprendre ce que mon fils a besoin »

« De toute façon je vais demander au Juge que vous puissiez continuer à vous occuper de moi et personne d'autre »

### Les services d'investigations Educatives (SIE) : Paris

Le SIE, ouvert en 2012 est intégré au SAE du 20ème arrondissement. L'établissement dispose d'une habilitation renouvelée en novembre 2018, lui permettant d'exercer, sur commande du Juge des Enfants, **286 mesures de MJIE** sur l'ensemble du territoire parisien.

L'objectif de la mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE) est de recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sur sa situation familiale et sociale, et d'analyser les difficultés qu'il rencontre.

La MJIE se réalise notamment à travers l'accueil et l'écoute du mineur et de sa famille et une évaluation pluridisciplinaire systémique (entretien au service et visite(s) à domicile).

L'approche systémique en MJIE : certaines des mesures judiciaires d'investigation éducative s'exercent sur une modalité systémique dont l'objectif est la prise en compte des émotions et du vécu de chacun des membres du système, chaque personne pouvant vivre une même situation de manière totalement différente. Elle vise à responsabiliser les parents à travers un travail de co-construction dans l'objectif que la famille trouve elle-même des solutions.

Les groupes « **Tout Petits** » ouverts aux parents d'enfants âgés de 0-3 et 4-6 ans ont été conduits tout au long de l'année (12 rencontres). L'exercice de l'investigation éducative s'avère particulièrement circonscrit dans le temps (6 mois). Ainsi, soucieux d'affiner dans le temps imparti la compréhension et l'évaluation des interactions parents-enfants, dans un cadre différent de la relation duelle, l'établissement a **mutualisé** l'accès aux groupes « Tout Petits » pour les **SAE/SIE**.

Dans cette perspective de déploiement de moyens adaptés à la diversité des âges des publics et des problématiques, outre la réalisation systématique d'entretiens psychologiques, des adolescents ont pu participer à des Ateliers Photo-langage. Ceux-ci ont permis au moyen de **supports photographiques**, de **libérer la parole**, permettant ainsi la réalisation d'un **travail de partage et d'expression des émotions**, apportant des éclairages sur la relation aux pairs. Mis en place en juin 2019, cet Atelier Photo-langage a accueilli **36 enfants**.

Dans le cadre de l'exercice de MJIE, **les enfants** accueillis au sein du service ont entre 4 mois et 18 ans. **L'âge moyen est de 9 ans**.

En l'absence de situation de danger vérifiée, la levée de l'intervention judiciaire a été sollicitée, associée à une orientation idoine. Lorsque **la persistance du danger** et le besoin d'accompagnement ont été observés, l'orientation principalement proposée a été **la mesure judiciaire d'assistance éducative en milieu ouvert**.

Parmi les motifs de prise en charge, ayant suscité l'intervention du Juge des Enfants, étaient principalement relevés, **les conflits parentaux d'importance**, des **troubles de l'apprentissage**, une **faible estime de soi**.

L'établissement a mis en œuvre les **184 mesures validées** dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens.

### Les services d'investigations Educatives (SIE) : Seine-et-Marne

Créé suite à l'avis d'appel à projet de la PJJ du 31 janvier 2012, le service est habilité pour effectuer 212 mesures.

**A noter** : une mesure correspond à un enfant mineur et dure 6 mois minimum.

Une baisse conséquente d'activité a été constatée au sein du SIE Coulommiers tout comme dans d'autres services associatifs ou publics de Seine-et-Marne sans pour autant l'expliquer. Nous notons malgré tout une variation d'activité entre le TGI de Melun et celui de Meaux.

Le travail initié sur l'évaluation interne en 2019 a sollicité la participation de tous les professionnels à travers différents groupes de réflexions. La consultation des familles a été permise grâce à la mise en place de questionnaires et de rencontres collectives. Ce travail se poursuit sur 2020

**164 mesures** correspondantes à **92 familles différentes** ont été prises en charge par le service de Coulommiers.

Âge	FILLES	GARÇONS	TOTAL
0 - 3 ans	14	9	23
4-6 ans	8	11	19
7-9 ans	19	23	42
10-12 ans	10	22	32
13-15 ans	15	17	32
16-17 ans	5	11	16
<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	<b>93</b>	<b>164</b>

**57% de ces mesures** ont été ordonnés par le TGI de Melun et **43% par celui de Meaux**. De plus en plus de **conflits parentaux** initient l'ordonnance de mandatement. Les **carences éducatives** et de soins régulièrement constatées au sein des familles nombreuses sont également toujours très présentes.

10% de ces mesures d'investigations ont été effectués sur une période inférieure à 6 mois en raison d'un déménagement de la famille ou d'une demande de conclusion urgente du magistrat.

20% des mesures d'investigations, soit **33 mineurs ont été confiés** en cours ou à l'issue de la mesure à **l'aide Sociale à l'Enfance**.

	TGI MELUN	TGI MEAUX	TOTAL
AMO	34	17	51
NON-LIEU À ASSISTANCE ÉDUCATIVE	22	22	44
PLACEMENT	16	17	33
AEMO RENFORCÉE	18	8	26
AUTRES (MAJORITÉ, SURSOIT À STATUER, DÉLIBÉRÉ, PAS AUDIENCÉ)	3	7	10

« Ah en fait vous êtes comme un médecin qui dit ce qu'il ne va pas... »



# ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER ET HÉBERGER

---

**Le Placement Familial Spécialisé (PFS)** accueille des enfants de 0 à 21 ans qui, suite à une décision de justice sont éloignés provisoirement ou durablement de leur famille. Dans ce même contexte, des appartements éducatifs, reçoivent des adolescent(e)s et jeunes majeurs âgé(e)s de 15 à 21 ans en grande difficulté, en rupture et/ou en crise profonde avec leur milieu familial et social.

L'objectif du placement familial est d'accompagner l'enfant et ses parents à dépasser les difficultés qui ont rendu nécessaire la séparation. L'institution est attentive à offrir les conditions optimales susceptibles de garantir la sécurité, la santé, la poursuite des études, l'épanouissement physique et psychique de l'enfant.

Le placement d'un enfant ne peut excéder 2 ans dans le cadre judiciaire et un an dans le cadre administratif.

L'association ESPOIR-CFDJ peut compter sur une **capacité totale de 199 places** :

- Le PFS d'Esblly (77) pour 53 enfants. Il dispose d'une double autorisation (ASE et PJJ),
- Le PFS situé à Tournan (77) pour 59 places dont 10 destinées à l'urgence et 6 à des accueils séquentiels,
- Le PFS du Mée (77) pour 53 places,
- Le PFS de Vitry-sur-Seine (94) qui accueille 34 adolescents en famille d'accueil ou en appartements partagés. Il dispose d'une habilitation administrative (Aide Sociale à l'Enfance).

### Le PFS d'Esblly (Seine-et-Marne)

Le service a une capacité d'accueil de 53 places.

L'année 2019 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau chef de service en avril 2019. L'activité du service a pu être stabilisée au cours de l'année par notamment l'accueil de plus de 27 enfants.

En 2019, le PFS d'Esblly a pris en charge **58 jeunes** dont 25 filles et 33 garçons. Le plus jeune a **3 mois**, le plus âgé **16 ans** (la moyenne d'âge est de 12 ans).

La **durée moyenne de prise en charge** est de **7 ans**. Les motifs du placement sont majoritairement dus à des **carences éducatives** (55% des situations) ou des **violences physiques** (29%).

**27 admissions** ont été effectuées sur l'année 2019. 60 % des orientations (16 enfants) ont été faites par l'ASE de Seine-et-Marne et 33 % par l'ASE de Seine-St-Denis (9 enfants) et 7% par celle du Val-de-Marne (2 enfants)

**10 jeunes ont quitté le service** en 2019 : 1 jeune est retourné dans sa famille, 3 ont été dirigés vers une structure de semi-autonomie, 1 jeune a été adressé à un centre éducatif fermé, 1 adoption a pu être réalisée, 1 jeune a été dirigé vers l'EPAE (orientation interne), 1 a intégré une structure collective et 2 orientations ont été faites en direction d'une structure plus spécifiquement adaptée aux MNA.

Différents ateliers, sorties et événements ont pu avoir lieu en 2019 : **2 ateliers cuisine** en direction de 13 adolescents (10 filles et 3 garçons), **3 ateliers « création »** en direction de 13 jeunes (7 garçons et 6 filles) : création de masques de carnaval (100% de présence), confection de citrouille pour Halloween (1 seul absent pour maladie), création de vitraux (100% de présence).

La sortie **pédagogique à la ferme de Rutel** a permis à 6 jeunes (1 fille et 5 garçons) de passer une journée en plein air entourés d'animaux. Enfin, les **2 grands événements annuels** réunissant l'ensemble des enfants et des professionnels du service ont toujours autant de succès : Fête de Noël avec distribution de cadeaux via notre partenaire La Grande Récré (92 personnes présentes) et le **grand pique-nique en plein air** en juin (70 personnes au total).

**110% : TAUX D'ACTIVITÉ RÉALISÉ EN DÉCEMBRE 2019**

**415 : NOMBRE DE VISITES EN PRÉSENCE D'UN TIERS PROPOSÉES AUX FAMILLES DES ENFANTS ACCUEILLIS EN 2019.**

**45 : NOMBRE DE PROJETS INDIVIDUALISÉS ÉTABLIS SOIT 77.6% DE L'EFFECTIF.**

*« Ma famille d'accueil est devenue ma famille de cœur... Je quitte le service, plus forte ».*  
F. – 18 ans – départ du PFS d'Esblly vers une structure semi-autonome en décembre 2019.

### Le PFS de Tournan (Seine-et-Marne)

Ouvert en septembre 1999 initialement pour 53 places, il est aujourd'hui agréé pour 59.

80% des assistants familiaux sont diplômés ou engagés dans un processus de formation. **L'accueil des fratries a doublé** par rapport à l'année dernière répondant ainsi à la forte demande des partenaires.

Au 31 décembre 2019, 60 jeunes étaient accueillis soit **31 filles et 29 garçons**.

Le plus jeune accueilli est âgé de 15 jours et le plus âgé a 21 ans. La moyenne d'âge, tous sexes confondus est de 10 ans.

La durée moyenne de **prise en charge est de 3 ans**. Les motifs du placement sont majoritairement dus à des **carences éducatives** et des **violences physiques**.

**25 admissions** ont été effectuées au cours de l'année 2019. Les demandes d'admission des enfants proviennent essentiellement de **l'ASE de Seine-et-Marne pour 68 %** d'entre elles (soit 17 enfants) et de **l'ASE du Val-de-Marne pour 32 %** (soit 8 enfants).

**18 jeunes ont quitté le service en 2019** : 13 pour un retour en famille, 2 ont été dirigés vers une structure semi-autonome, 1 départ en autonomie (droit commun) et 2 enfants ont été pris en charge en famille d'accueil.

Différents ateliers, séjours et sorties ont pu se dérouler au cours de l'année : un groupe dit « **petite enfance** » en présence de 5 enfants (2 fois par an, en présence de 2 éducateurs et 1 AF) et les **ateliers crêpes** qui ont permis à 6 enfants d'y participer (2 fois par an en présence d'un éducateur).

Le séjour de **3 jours au Zoo d'Amnéville** (6 jeunes, accompagnés de 2 éducateurs), le séjour **d'une semaine dans le Morvan** (4 jeunes + 1 AF) ainsi que le séjour de **3 jours à Berk** (3 jeunes et 2 AF) ont permis, pour certains des enfants de pouvoir partir loin de Paris pour la première fois.

Les sorties organisées par le service restent un moment privilégié d'échanges en dehors du cadre associatif classique : sortie **d'une journée pour les parents et les enfants à Fort Mahon** (3 familles soit 7 personnes et 2 éducateurs), **après-midi au parc de Gretz** (une fratrie de 4 enfants), après-midi au bowling-laser (8 jeunes adolescents et 2 éducateurs).

Enfin, organisée chaque année, la fête de fin d'année qui s'est déroulée à la salle des fêtes de la mairie de Tournan a réuni **90 personnes** (professionnels et enfants).

**103% : TAUX D'ACTIVITÉ RÉALISÉ EN DÉCEMBRE 2019 - 110 RÉUNIONS PARTENARIALES (ASE, REE... ) EFFECTUÉES EN 2019**

*« J'ai été soutenue, accompagnée et aidée dans tous les domaines : la santé, l'administratif... par les professionnels du service pour que nos enfants puissent rentrer chez nous... je suis reconnaissante de ce soutien ».*  
Mme Y. parent d'enfants accueillis – retour des enfants à domicile en septembre 2019

### Le PFS du Mée (Seine-et-Marne)

L'établissement, ouvert en 1994 pour 40 places, est désormais agréé pour 53 places.

L'année 2009 a été marquée par **l'aboutissement de 2 demandes d'adoption**. 100% des assistants familiaux sont diplômés ou en cours de formation.

Au 31 décembre 2019, 53 jeunes ont été accueillis au sein du PFS (32 filles et 21 garçons).

Le plus jeune enfant accueilli est un **bébé de 6 mois**, le plus âgé a **17 ans** (la moyenne d'âge est de 8 ans).

Les enfants sont accueillis en **moyenne 3 ans**.

Les motifs du placement sont majoritairement dus à des **carences éducatives**, des **violences physiques** ou addictions des parents.

Sur les **18 admissions** effectives en 2019, toutes provenaient de l'ASE de Seine-et-Marne.

En 2019, **20 jeunes ont quitté le service** : 8 pour un retour en famille, 3 pour une structure de semi-autonomie, 2 enfants ont été adoptés par leur famille d'accueil respective, 2 ont été orientés vers une autre famille d'accueil du département, 4 ont été orientés en MECS et 1 jeune a nécessité l'orientation en foyer d'accueil adultes handicapés.

**5 sorties culturelles** ont été organisées au cours de l'année. Pour chaque sortie, 10 enfants accompagnés par 2 AF et 1 éducateur (100% de participation) étaient présents.

La **fête de fin d'année** qui s'est déroulée à la maison des associations du Mée-sur-Seine, (spectacle de magie) a réuni 80 personnes au total (professionnels et enfants).

« Après 7 ans de placement, je rentre chez ma mère... J'ai beaucoup pleuré le jour du départ même si je suis très contente de rentrer. Ma famille d'accueil et mon éducatrice vont me manquer ».  
L. 13 ans – retour chez sa mère en juillet 2019.

### Le PFS de Vitry (Val-de-Marne)

Le PF de Vitry est créé en avril 1985 pour accueillir 12 adolescents et jeunes adultes en appartements éducatifs ou en accueil familial. En juin 1998, il est autorisé à augmenter sa capacité d'accueil à 24 jeunes (15-21 ans). En 2013 puis 2014, le service crée 3 places d'urgence en famille d'accueil et sa capacité d'accueil passe à 32 places. En 2018, 1 place d'urgence en placement familial a été réintroduite. Sa capacité totale d'accueil est donc de 33 places. Depuis 2016, le service accompagne vers l'autonomie des mineurs non accompagnés de 16 à 18 ans alors hébergés en appartements éducatifs.

En janvier 2019 la rédaction du projet de service et les outils de la loi 2002 ont été réactualisés.

Le **nombre de journées** assuré en 2019 (**11 476**) est conforme au prévisionnel de 11 000 journées démontrant l'importance des besoins en termes d'accueils familiaux et le bien-fondé du service.

NB DE JOURNÉES		TOTAL NBRE JOURNÉES RÉALISÉES
ASE 94	ASE HORS 94	
10923	553	11476
95,18%	4,82%	100,00%

46 jeunes ont été accueillis au PF de Vitry en 2019

#### Admissions par sexe et tranches d'âge et par secteur

**6 filles** (de 12 à 19 ans) et **2 garçons** (15 et 17 ans) ont été admis en 2019. **4 filles** (de 18 et 19 ans) et **un garçon** (17 ans) ont, quant à eux, été pris en charge en appartements éducatifs.

#### Sorties par sexe et tranches d'âge et par secteur

**6 jeunes** soit **5 filles** (de 16 à 18 ans) et **1 garçon** (17 ans) ont quitté le placement familial au cours de l'année. **9 jeunes**, soit 5 filles âgées de 18 à 19 ans et 4 garçons âgés de 17 à 19 ans sont sortis du dispositif appartements éducatifs.

Les demandes d'admission sont nombreuses et toutes ne peuvent être retenues pour divers motifs comme : n'a pas donné suite, projet de la structure inadapté, âge inadapté, absence de place. Les demandes émises par le département du Val-de-Marne restent prioritaires.

#### Durée moyenne des séjours

Durée moyenne des sortants :

DURÉE DE SÉJOUR DES SORTANTS EN MOIS AU 31.12		
NBR JEUNES	DURÉE DE SÉJOURS EN MOIS	DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR
En Appart : 34	241	7,1
Au PF : 12	71	5,9

Durée moyenne de présents :

DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR DES PRÉSENTS AU 31.12		
NBR JEUNES	DURÉE DE SÉJOURS EN MOIS	DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR
En Appart : 34	558	18,7
Au PF : 12	168	22,3

#### Origine des entrants :

Sur les **6 jeunes accueillis** en 2019, 2 sont arrivés à la **demande des parents**, 1 par **un membre de la famille**, 1 à la **demande de la famille d'accueil** et 2 à la **demande d'un foyer** (départemental et associatif).

Les **7 jeunes accueillis en appartements éducatifs** ont été orientés, pour 4 d'entre eux par **les parents** et 3 par **un foyer associatif**.

#### Orientation à la sortie :

Sur les **8 jeunes ayant quitté le placement familial** en 2019, 2 sont retournés chez les parents, 1 chez un membre de la famille, 1 a été pris en charge en internat (foyer départemental), 1 vit à l'hôtel et 3 ont intégrés un dispositif de semi-autonomie (REAJI).

Sur les **7 jeunes ayant quitté les appartements éducatifs**, 3 sont rentrés chez leurs parents, 1 a intégré un internat (foyer associatif) et 3 ont intégré le dispositif de semi-autonomie REAJI.

#### Scolarité et insertion des jeunes accueillis

Un grand nombre de jeunes accueillis est **scolarisé** (collèges ou lycées) et dans une moindre proportion, **en apprentissage**. D'autres poursuivent leurs études dans l'attente d'une admission dans le dispositif REAJI mis en place par le Département (plate-forme d'aide à l'insertion professionnelle).

#### Activités proposées

Des activités sont proposées par l'équipe éducative certains samedis ou pendant les vacances scolaires pour permettre aux jeunes de fréquenter **des lieux de loisirs** (cinéma, bowling, etc.) et de se retrouver entre eux. **Des partenariats sont créés** pour leur permettre de participer à **des maraudes en lien avec des associations de lutte contre l'exclusion** ou bien avec le **Théâtre Jean Vilar de VITRY** notamment afin d'assister à des représentations théâtrales ou des concerts qu'ils ont peu l'habitude de fréquenter ; parfois ils peuvent participer à des **matches de foot au Parc des Princes**. Enfin **des séjours d'été** sous forme de **campus ou de centres de vacances** leur sont proposés quand les familles ne peuvent les accueillir ou les assistants familiaux sont en congés.

*Le jour où un enfant se rend compte que toutes les grandes personnes ont des défauts, il devient un adolescent.  
Le jour où il leur pardonne, il devient un adulte.  
Le jour où il se pardonne à lui-même, il devient un sage...*  
Alden Nowlan

#### L'Espace Pluriel d'Accompagnement Educatif (EPAE)

L'EPAE, **agréé pour 15 ans** (2015 – 2030) assure la prise en charge de **15 adolescents âgés de 12 à 18 ans** bénéficiaires de l'ASE. La structure propose également **un espace d'activités pédagogiques** (Espace Professionnel de Remobilisation). L'admission au sein de cet espace se fait après le passage du jeune devant la commission de suivi pilotée par l'EPAE et AMADIS (dispositif géré par l'ADSEA 77).

Le réaménagement des locaux permet désormais d'accueillir **6 jeunes en chambre individuelle**.

**10 jeunes ont été accueillis** en 2019 (2 filles et 8 garçons). Le **plus jeune a 14 ans**, le **plus âgé 17 ans** (la moyenne d'âge est de 15 ans). Les 4 jeunes admis en 2019 sont tous originaires du département de Seine-et-Marne.

Les jeunes, **accueillis en moyenne 8 mois**, ont tous connu des ruptures d'accueil successives. Toutefois, l'origine du placement est majoritairement due à **des violences physiques, des abus sexuels et des carences éducatives**. En 2019, 4 jeunes ont quitté le service : 3 ont été orientés vers les PFS (en interne) et 1 jeune a été orienté en structure semi-autonome.

Différents séjours et sorties ont été mis en place en 2019 : **transfert ski** (5 jeunes et 2 éducateurs), sortie **bowling** (5 jeunes et 2 éducateurs), une journée au **Village d'été** (5 jeunes et 2 éducateurs), une journée **canoë** (5 jeunes et 2 éducateurs) et enfin une sortie **Karaoké** (5 jeunes et 2 éducateurs).

« J'aime bien chanter mais je n'écris pas bien, ce que j'aime à l'EPAE, c'est qu'un éducateur m'a aidé à écrire des textes ».  
A. – 14 ans – départ de l'EPAE vers le PFS d'Esblly en juillet 2019.

**AUCUNE RUPTURE D'ACCUEIL SUR L'ANNÉE 2019 - 4 DÉPARTS DE JEUNES PRÉPARÉS VERS DES STRUCTURES DE STABILISATION**

## Service d'Accompagnement Vers l'Autonomie (SAVEA) : Paris et Seine-et-Marne

Le SAVEA **accompagne les jeunes de 17 à 21 ans** dans le cadre de la protection judiciaire de l'enfance en danger, de la protection de l'enfance délinquante ou de la protection administrative de l'enfance en danger. Présent dans les départements de Paris (75) et de Seine-et-Marne (77), l'objectif principal est d'amener peu à peu le jeune à être plus autonome dans les multiples domaines de la vie quotidienne d'un adulte (les démarches administratives, le logement, le budget, l'alimentation, la relation aux autres...).

### Le SAVEA 75

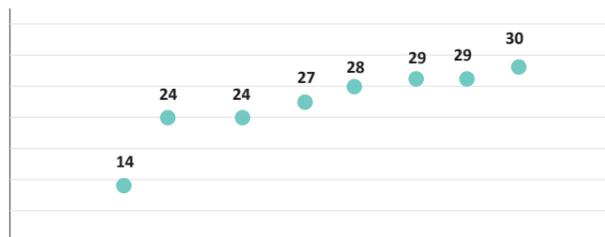
Le service, inscrit dans l'appel à projet du 21 août 2018, est autorisé le 25 avril 2019 pour **50 places** destinées à l'accueil de **Mineurs et Majeurs Non Accompagnés (MNA)** de **16 à 21 ans** en appartements éducatifs partagés incluant la mise en place d'une plateforme d'accompagnement. Habilité par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), il ouvre le 20 mai 2019 et s'installe dans les locaux du SAE/SIE de Paris et fait le choix d'avoir des appartements diffus en colocation solidaire (cohabitation MNA – Service civique volontaire).

Les 8 logements, **localisés en Seine-et-Marne** (2 logements) et **Val-de-Marne** (6 logements) à proximité des transports en commun, privilégient un accès rapide à la plateforme d'accueil parisienne. Les lieux d'hébergement sont entièrement meublés et équipés et régulièrement rénovés par l'association.

Les 50 places sont réparties comme suit : **25 places destinées aux mineurs de 16 à 18 ans** et **25 places destinées aux majeurs de 18 à 21 ans**, caractérisés par un profil autonome à très autonome.

Les jeunes bénéficient ainsi d'un **accompagnement global et spécifique** vers l'accès à l'autonomie et en fonction des problématiques individuelles : éducatif, soin, juridique, préparation à la sortie, insertion sociale et professionnelle, accès au droit commun.

### Montée en charge des jeunes



Mai Juin Juillet Août Sept Oct Nov Déc

24 jeunes ont été admis soit une moyenne de 2 à 3 jeunes par jour. En parallèle aux admissions, la recherche d'hébergements s'est poursuivie.

Au cours de l'année 2019, **59 demandes d'admission** ont été reçues parmi lesquelles **36 ont été acceptées** et 23 n'ont pas été retenues pour différents motifs :

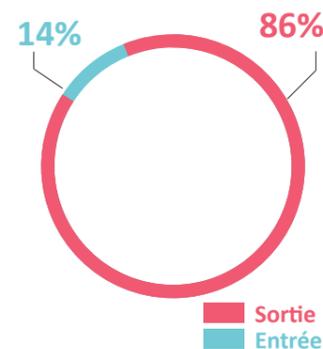
- 4 refus pour non compatibilité de l'accueil avec le projet du jeune
- 3 ne se sont pas présentés le jour de l'admission
- 2 n'ont pas obtenu de réponse du SEMNA (Service Educatif pour Mineurs Non Accompagnés de l'ASE) en retour de l'acceptation d'admission
- 14 n'ont pu être admis faute de place.

Sur les 36 admissions effectuées, **6 sorties** étaient effectives au 31 décembre 2019

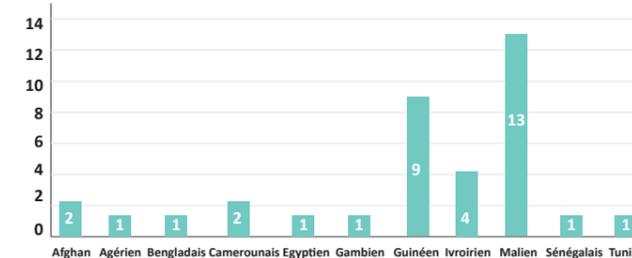
Motif de fin de prise en charge : 6 jeunes sont sortis du dispositif en 2019 :

- 2 sorties car le dispositif n'était pas adapté au projet du jeune,
- 3 jeunes ont eu une main levée pour non reconnaissance de minorité,
- 1 fugue pour lequel la prise en charge ASE n'était vraisemblablement pas le projet.

Le service, trop récent, n'a pu opérer à l'orientation de jeunes vers des structures et services de droit commun. Le travail principal est axé sur la mise en place d'un accompagnement individuel vers un projet d'insertion et d'autonomisation pérenne.



### Nationalités depuis l'ouverture du service

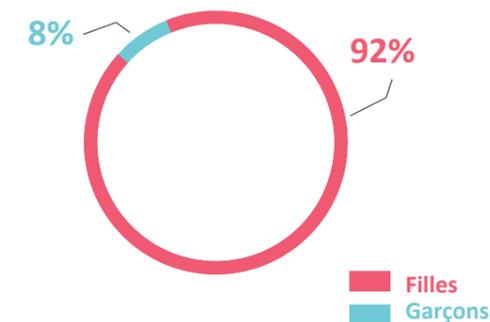


**11 nationalités** différentes se sont côtoyées. Majoritairement les jeunes arrivent du continent **Africain** (92% dont 91% originaire d'Afrique subsaharienne et 9% du Maghreb).

Le continent asiatique est représenté à hauteur de 8% seulement.

Parmi les représentants de pays Africains, nous pouvons constater une **prédominance du Mali** avec 36% des effectifs, suivi de la Guinée avec 25%.

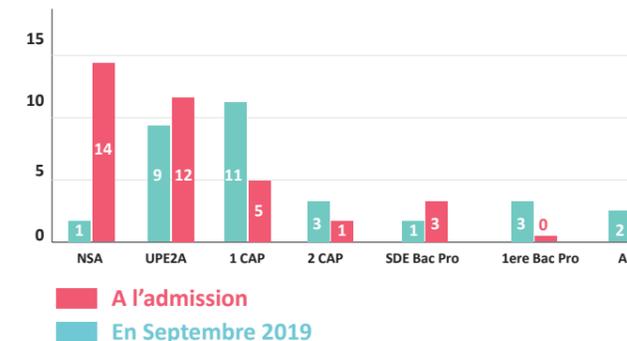
### Répartition par genre depuis l'ouverture du service



Bien que destiné à un public mixte, la population accueillie par le SAVEA 75 est majoritairement masculine à **92%**. Toutefois, depuis l'ouverture, le service accueille **3 jeunes filles qui sont bien intégrées au groupe**.

L'âge moyen des jeunes au moment de leur admission était de **17 ans et 3 mois** soit 92% de mineurs dont **34% ont moins de 17 ans**. Ce déséquilibre entre mineurs/majeurs s'explique par la priorisation de placements par l'ASE des mineurs hébergés en hôtel.

### Evolution des orientations scolaires



Malgré une présence sur le territoire assez longue, **72% des jeunes orientés** vers le SAVEA 75 **ne sont pas en formation professionnelle**. 14 MNA ne sont pas scolarisés et 12 sont en UPE2A (classe d'accueil).

Dès l'admission, **le travail engagé autour de la scolarisation** et du projet professionnel a permis à **100% des jeunes accueillis d'être engagés dans un cursus scolaire** en fonction de leur niveau et de leur choix. **70% des jeunes scolarisés suivent une formation professionnelle** parmi ceux-ci, **30% suivent leur formation en alternance**. Les niveaux de formation sont à 71% de niveau V et à 24% de niveau IV.

Le secteur du **bâtiment** reste majoritaire dans le choix des formations professionnelles avec **34% des orientations** suivi des **métiers de bouche à 23%**. Suivent les secteurs de la logistique et de la coiffure à respectivement 9%.

Plusieurs **temps ludiques et festifs** ont été organisés : journée à la mer, sorties culturelles, activités sportives et ludiques, visite d'une des fermes pédagogiques d'Espoir, projection de films. **Des repas collectifs et conviviaux** ont également ponctué des moments forts de l'année : repas d'été, de Noël, fêtes d'anniversaires...

Ces moments de **rencontres informelles**, d'échanges et de partage permettent de **tisser des relations** entre les professionnels et les jeunes en dehors des contraintes éducatives de l'accompagnement.



2019 - une année d'ouverture et d'ajustement : Si le parti d'opter pour des appartements implantés sur des territoires historiquement liés à l'association mais trop éloignés de la capitale, a permis dans un 1er temps de répondre à la demande urgente de placements de jeunes MNA hébergés depuis trop longtemps en hôtel, les difficultés d'aménagements liées à des problèmes logistiques et au contexte social (gilets jaunes, grèves) ont fait ressortir des points qui devront être réajustés et rectifiés dès 2020.

Le parc immobilier devrait s'élever à 18 appartements. Il est prévu de retravailler le choix et l'emplacement des appartements en les rapprochant autant que faire se peut de Paris en privilégiant un accès rapide tant à la plateforme d'accueil du service qu'aux lieux de scolarité ou de formation des jeunes. La mise en place de partenariats avec des bailleurs sociaux sera un des axes principaux de travail (limitation des coûts).

Enfin, le projet de service devra être réadapté en s'inscrivant dans les nouvelles orientations de l'association Espoir-CFDJ (modalités de prises en charge, pertinence de la présence des services civiques, recrutement de bénévoles (soutien, parrainage...), ouverture de la plateforme le samedi, etc...). La mise en œuvre des outils de la loi 2002.2 fera l'objet d'une attention particulière (projet personnel individualisé, organisation du conseil de la vie sociale, etc.)

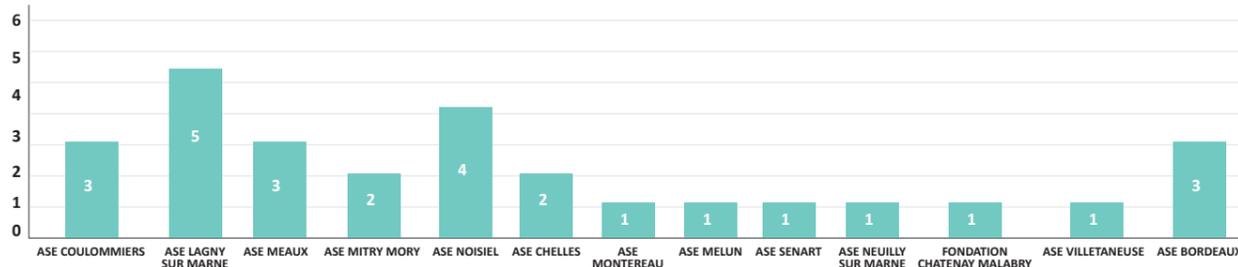
### Le SAVEA 77

Le Service d'Accompagnement Vers l'Autonomie, SAVEA 77, a été créé en 1990 et a pour mission d'accompagner **14 jeunes de 17 à 21 ans sur des logements autonomes**. Le choix de l'hébergement s'effectue selon l'âge et le projet du jeune. Pour se faire, le service dispose de **11 studios, d'une chambre** au Relais Jeunes 77 (FJT) et **d'un appartement** de type F3 (appartement partagé par deux jeunes). Une jeune fille est accueillie sur un logement CROUS sur la ville de Saint-Denis, afin que celle-ci poursuive ses études à la faculté de Saint-Denis de façon plus sereine.

Les jeunes sont pour la majorité d'entre eux en **Contrat Jeune Majeur**. Les mineurs, quant à eux, sont en **accueil provisoire** ou sous **ordonnance provisoire de placement**.

En 2019, **28 demandes d'admission** ont été effectuées (similaire à l'année 2018). Les demandes peuvent ne pas être retenues **faute de places disponibles** ou pour **non compatibilité de l'accueil** avec le projet du jeune.

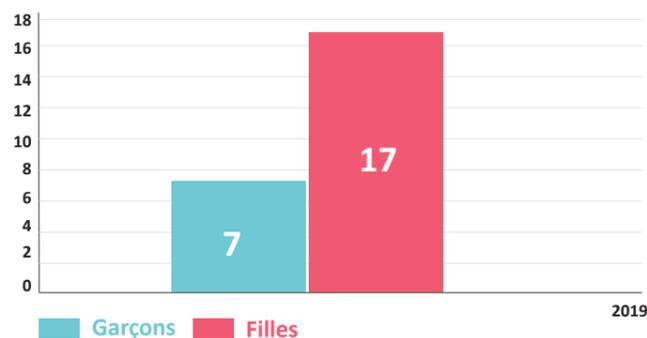
### 28 demandes d'admissions en 2019



Les demandes proviennent essentiellement du **nord du département de Seine-et-Marne** et plus particulièrement des MDS de Meaux, Lagny sur Marne, Coulommiers et de Noisiel.

Des demandes d'admission émanent également d'autres services de l'association : PFS Esbly, EPAE et SAE 77. Ces demandes de « **type passerelle** » sont une continuité de travail inter-service. En 2019, **4 jeunes orientés par le PFS d'Esbly et 1 jeune fille de l'EPAE** ont été admis. Dans ce cadre, la demande d'admission se fait conjointement entre les services Espoir et l'ASE de laquelle dépend le jeune.

### Nombre de prises en charge en 2019



En 2019, **24 jeunes**, soit 17 filles et 7 garçons ont intégré le SAVEA 77. L'accompagnement des **jeunes filles est en grande augmentation** par rapport à 2018. Nous constatons des profils de jeunes filles vulnérables, immatures et isolées, qui malgré leur majorité pour certaines, souffrent encore d'un climat familial nocif, qui les empêche d'avancer seule et de se projeter vers l'avenir.

**12 admissions** ont été effectuées au cours de l'année pour 10 départs. Les jeunes accueillis ont pour la plupart un passé institutionnel. Leur parcours au sein du SAVEA 77, leurs permet une prise en charge individualisée et orientée sur l'apprentissage de l'autonomie.

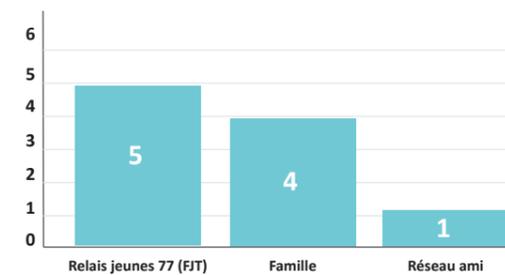
L'année 2019 est étonnement marquée par l'augmentation des contrats jeunes majeurs, pourtant en baisse depuis plusieurs années : **9 majeur(es) ont été accueilli(e)s sous CJM et 15 mineur(es) sous OPP**.

Les jeunes sortant de familles d'accueil ou de collectivités ont encore besoin d'être accompagnés et soutenus dans leur projet personnel et professionnel et ce malgré leur majorité pour certains : manque de maturité, d'autonomie et de projection sur l'avenir.

La durée moyenne d'**accompagnement** sur l'année 2019 est de **15 mois** (10 mois en 2018.) notamment suite à l'obtention de Contrats Jeunes Majeurs et du renouvellement de ce dernier.

Chaque jeune est accompagné individuellement dans son parcours scolaire / professionnel. Ainsi en 2019, 2 jeunes ont obtenu un CAP (chaudronnerie et électricité), 1 a obtenu son BMA céramique et 1 jeune a obtenu son BAC pro ASSP.

### Lieux de départ



**10 jeunes** ont quitté le service en 2019 (4 ont entre 17 et 18 ans et 6 ont entre 18 et 21 ans). A leur départ du service, la majorité des jeunes s'installe en résidence sociale de type FJT (Foyer Jeunes Travailleurs), par manque de garant et de moyen. La convention signée avec le relais jeunes 77 de Lagny sur Marne permet aux jeunes d'y pérenniser leur accueil sous la forme d'un bail glissant.

Le dossier SIAO 77 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) est effectué en amont du départ du jeune dans l'objectif qu'il accède à un logement adapté dans les mois qui suivent cette demande. Au vue des difficultés actuelles sur le parc locatif, les jeunes peuvent se retrouver sans solution.

Le SAVEA 77 s'attachera pour l'année 2020 à la réactualisation de son projet de service et à la finalisation de l'évaluation interne.

Le travail de partenariat sera maintenu dans l'objectif de le faire évoluer notamment pour ce qui concerne le logement, les contrats de professionnalisation, la recherche d'appartements dans le parc locatif.

Enfin, le service maintiendra la bienveillance envers les jeunes dans l'objectif de toujours faire mieux et de s'adapter aux nouvelles préconisations du département de Seine-et-Marne.



### Jeunes Errants

**Accueil, Evaluation et Orientation des jeunes mineurs non accompagnés** : confrontés dès le début des années 2000 à l'augmentation croissante du nombre de mineurs isolés étrangers en errance, les principaux acteurs de la protection de l'enfance et de la lutte contre les exclusions ont souhaité, par la création de différents dispositifs, répondre au double impératif de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance et de la récidive. Ces jeunes aux profils variés et aux origines diverses ont comme point commun l'entrée ou le maintien sur le territoire français en dehors des conditions prévues par la loi.

L'ADJE 77 qui gère cette activité depuis le 1er octobre 2008 est absorbée par Espoir-CFDJ par fusion. Le service Jeunes Errants est créé en avril 2016.

Le 5 octobre 2016, l'association ESPOIR-CFDJ est autorisée, par un arrêté (DGA-Solidarité/DASEF/ Etablissements N°2016-EN-040), à créer « un service d'évaluation et d'orientation des Mineurs Non Accompagnés, de ressources pour l'accompagnement des MNA et des jeunes en errance sur le territoire de Seine-et-Marne ». La durée de validation de cette autorisation est fixée à 15 ans.

Le service Jeunes Errants réalise deux missions en faveur du Conseil Départemental de Seine-et-Marne :

- **Évaluation de la minorité** et de l'isolement des MNA
- **Soutien aux professionnels de l'ASE** et des établissements en faveur des MNA confiés dans le cadre de la Protection de l'Enfance.

La mission principale du service réside dans la réalisation **d'entretiens d'évaluation** au profit des autorités administratives de Seine-et-Marne (Conseil Départemental/Mission MNA), visant à apprécier la situation d'isolement et la minorité de tous jeunes se déclarant comme Mineurs Non Accompagnés. Ces entretiens d'évaluation font l'objet systématiquement d'un écrit professionnel à destination des Cadres de la Mission MNA du Conseil Départemental afin que ces derniers puissent se prononcer sur l'opportunité d'une mesure de protection dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance en faveur des jeunes rencontrés. L'entretien est mené de préférence dans la langue maternelle du mineur. Chaque fois que cela est possible, une prise de contact avec un membre de l'entourage du jeune en France ou à l'étranger est mise en place.

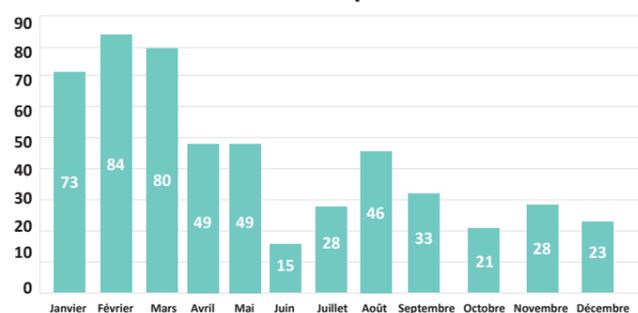
A l'issue de **l'évaluation**, s'il y a danger et urgence : un accueil administratif d'urgence est sollicité. Le Procureur se prononce sur la nécessité de prendre une Ordonnance de Placement Provisoire et de saisir le Juge des Enfants. Si la minorité et/ou l'isolement ne sont pas reconnus : les personnes sont systématiquement informées de la décision prise à leur égard et de leur droit (voie de recours). Une notification de refus établie par les Cadres du Conseil Départemental (Mission MNA) est systématiquement remise aux jeunes avant son départ et après qu'une orientation vers les partenaires soit faite.

**Pôle juridique et administratif** : une demande écrite d'examen administratif est transmise par l'ASE au service qui n'a pas vocation à se substituer aux éducateurs du mineur ou du jeune majeur mais à leur apporter un soutien technique en lien avec la spécificité de la prise en charge.

Des entretiens de soutien juridique et administratif permettent d'examiner, avec les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et les professionnels à qui ils sont confiés, les modalités de régularisation sur le territoire français et la reconstitution de l'Etat Civil nécessaire. Les Mineurs Isolés Etrangers sont avant tout des adolescents traversés, comme la majorité des adolescents, par des questionnements identitaires. Afin qu'ils puissent trouver leur place au sein du pays d'accueil tant socialement que professionnellement, il est nécessaire que cette inclusion se déroule dans le respect des origines et de l'identité culturelle du jeune.

En 2019 le service a réalisé **529 évaluations** auprès de Mineurs Non Accompagnés (+ 10 % par rapport à 2018). Les évaluations menées directement par le SPES (réseau de santé plurithématique) du Conseil Départemental a eu pour effet de réduire l'activité du service.

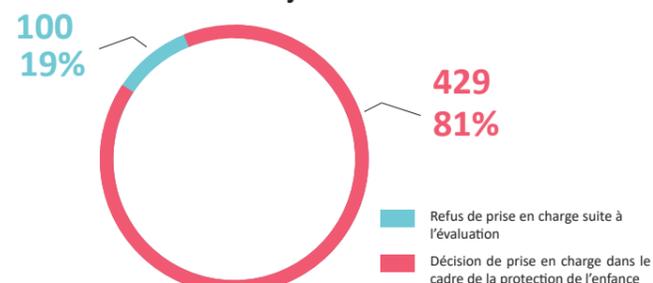
### Évaluations mensuelles pour l'année 2019



A compter du mois de mars 2019, le Département a réalisé ses propres évaluations diminuant de moitié l'activité du service dès le mois d'avril 2019.

Dès lors, sur les recommandations du département, les jeunes MNA se présentent en MDS (Maison Départementale de la Solidarité) qui orientent le jeune vers la Préfecture afin de s'y enregistrer. Le jeune se présente ensuite au service Jeunes Errants qui doit s'assurer que le jeune présent a bien été enregistré par la Préfecture et confirme la réalisation de l'évaluation.

### Décisions prises par les instances administratives et judiciaires suite aux évaluations réalisées par le service jeunes Errants



**19% des évaluations réalisées** par le service Jeunes Errants aboutissent à une décision de prise en charge dans le cadre de la Protection de l'Enfance.

Ce sont principalement **des garçons (97%)** dont l'âge moyen est de **16 ans et 3 mois**.

Les jeunes sont majoritairement originaires du **Mali (41%)**, de la **Côte d'Ivoire (32%)** et de la **Guinée (11%)**.

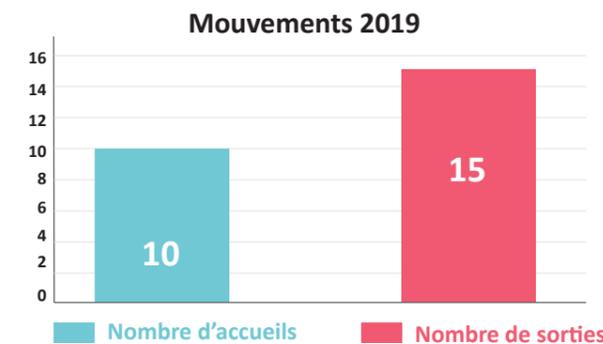
Le service a été destinataire de **49 nouveaux mandatements de soutien sociojuridique et administratif** du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

**155 situations ont été traitées** au cours de l'année 2019 notamment pour une aide et un soutien dans les démarches de régularisations administratives sur le territoire français.

Les juristes du service Jeunes Errants, en lien avec le SPES, ont également mis en œuvre **12 séances de formation** à destination des professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance et des établissements de protection de l'Enfance.

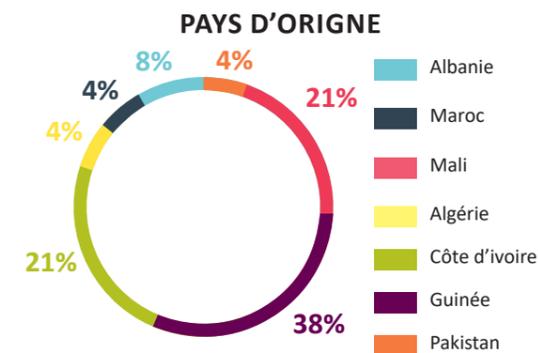
### Internat Tournan

Ouvert le 30 juin 2015, CAP Tournan est une structure de type collectif pouvant accueillir **12 adolescents** (Mineurs Non Accompagnés) **âgés de 14 à 18 ans**. La réécriture, en août 2019, du règlement intérieur a permis aux jeunes et aux professionnels de disposer d'un référentiel incluant la ligne de conduite à respecter.

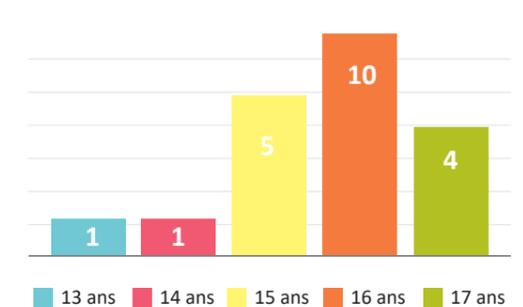


**15 jeunes ont été orientés** vers des structures de semi-autonomie. Chaque jeune a pu bénéficier d'une **scolarisation en CFA** accompagnée d'un contrat d'apprentissage.

La baisse du nombre de sollicitations émises par le département de Seine-et-Marne dès la fin de l'été 2018 a contraint à l'accueil des jeunes placés par d'autres départements. Cet accueil hors département a pris fin en janvier 2019 et le dispositif travaille depuis en étroite collaboration avec la Cellule MNA 77.



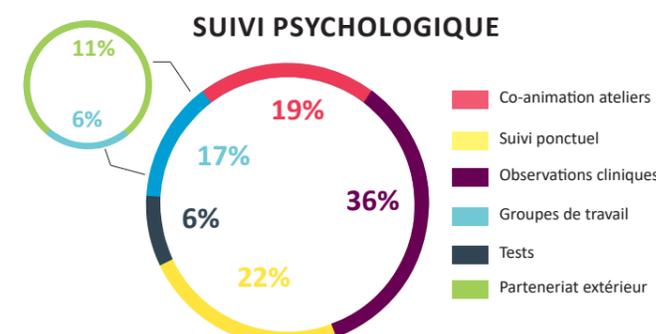
### TRANCHE D'AGES



CAP Tournan assure prioritairement la prise en charge pour des jeunes adolescents **MNA primo-arrivants**. Chaque jeune accueilli a une histoire personnelle et souvent un traumatisme lié à son parcours migratoire ou à son histoire de vie. Ils sont majoritairement âgés de **16 ans**.

Les nationalités varient, en fonction du flux migratoire et de l'instabilité politique de chaque pays. Pour l'année 2019, **70% des jeunes accueillis arrivent d'Afrique Subsaharienne**.

En 2019, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance de Sénart et Montereau ont été nommés référents pour la plupart des situations. Un travail de collaboration et une ligne de conduite similaire permettent de rassurer les jeunes accueillis et de leur présenter un objectif commun pour la réussite de leur projet d'avenir.



Le 1er juin 2019, l'arrivée de la psychologue clinicienne a augmenté la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes. Sollicitée plus spontanément, **les situations de crises sont de plus en plus rares**.

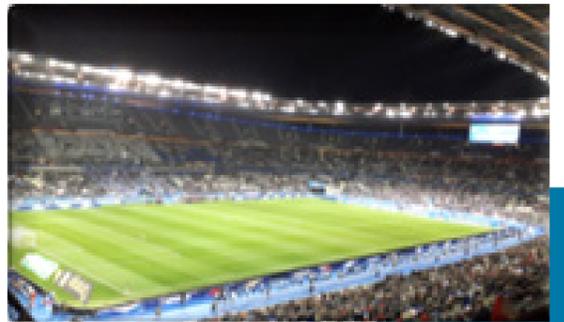
Issus de parcours migratoires traumatiques pour le corps et le psychisme, les jeunes arrivent avec **des besoins de soins médicaux** dus, par exemple, à des maladies de peau importantes, allant jusqu'à nécessité d'opérations chirurgicales et d'hospitalisations. Dans l'objectif de faciliter l'accès aux soins, les personnels de l'ASE favorisent les démarches afin que l'ensemble des jeunes bénéficie d'une CMU-C. Par la suite une mise en place de la solidarité transport a été accordée par les services de la SNCF pour chaque jeune.

**10 jeunes ont été accompagnés aux services consulaires** de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la Guinée et d'Albanie. Le jeune est le principal acteur pour réussir à obtenir ses documents d'identité.

Certains jeunes accueillis **n'ont jamais eu accès à l'école** dans leur pays d'origine. Cette année, **18 jeunes ont été scolarisés**. **18 stages d'observation** en milieu professionnel ont permis à **8 jeunes de signer un contrat d'apprentissage**.

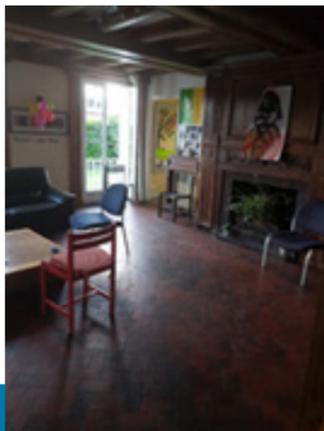
Les jeunes ont pu participer à des activités de loisirs : **cinéma, musées, escapade à Jablines, karting, compétitions de foot**, sortie au **stade de France, promenades** à Fontainebleau et à Provins.

Ces moments **consolident les liens** au sein du groupe et ont parfois même conduit les jeunes à **s'approprier une part de la culture du pays d'accueil**. De même, une autre approche éducative a été créée à travers la préparation de repas.



Dès son arrivée, chaque jeune se voit proposer de **participer à une activité « en dehors du foyer »**. Ce temps pour soi permet de faire quelque chose qu'ils aiment et surtout de créer un lien social à travers des activités telles que : le football, le basket-ball, le karaté ou le théâtre. En 2019, chaque jeune accueilli a bénéficié d'une activité extra-scolaire.

En fin d'année, les jeunes accueillis se sont investis sur un « **chantier peinture** » afin de **rénover le salon** de la structure. Ils ont participé aux choix des couleurs pour les murs, à la préparation du chantier, à la mise en place des protections, à la pose de peinture puis au nettoyage et remise en état à l'issue du chantier.



Avant



Pendant



Après

L'année 2019 se sera conclue par « La fête de Noël au Pavillon », l'occasion pour tous de se réjouir.

La rédaction du projet de service constitue une des priorités pour l'année 2020. Elle sera le moment de partage des expériences professionnelles à travers des instances de travail avec l'équipe éducative, le psychologue et le chef de service. Cet outil pourra être concrétisé après la réactualisation du Document Individuel de Prise en Charge et du Livret d'accueil du service.

## Le Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers (DAMIE)

Le service a été créé en 2015 en réponse à un appel à projets départemental du Val-de-Marne. **Il est habilité par autorisation** (arrêté départemental de 15 ans n° 2015/129 du 18 mars 2015) portant capacité de 6 places d'urgence et de 25 places en hébergement moyen et porté en 2017 à 6 places supplémentaires. Le DAMIE accueille et héberge 37 jeunes MIE (Mineurs Isolés Etrangers) en appartements partagés.

**Un site qualifiant** : le DAMIE souhaite participer à l'effort de formation du secteur en proposant l'établissement comme un site apprenant et qualifiant. A cet égard, un stagiaire éducateur spécialisé a été accueilli et accompagné par le DAMIE : stage long du 05/11/2018 au 30/06/2019.

**Nombre de jeunes présents en 2019** : Une file active de 53 jeunes (19 entrées, 17 sorties) dont 34 d'entre eux ont été accueillis dans le cadre des places d'urgence.

La file active est constante (50 en 2017, pour 53 en 2018 et 53 en 2019), ainsi que le nombre de sorties et d'entrées. 24 jeunes sont inscrits à l'atelier scolaire.

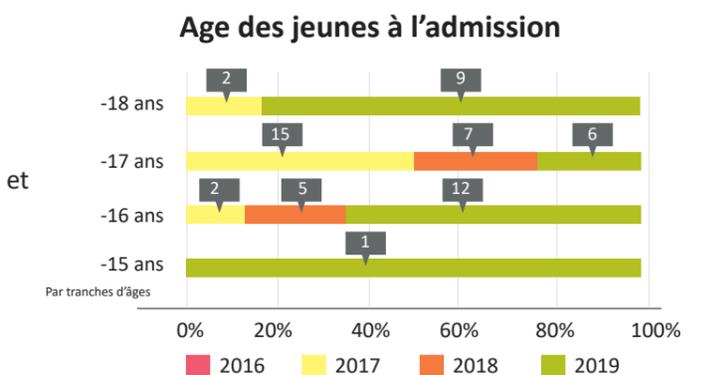
## Nationalité des jeunes accueillis

PAYS D'ORIGINE	NOMBRE	POURCENTAGE
Mali	15	28,30%
Côte d'Ivoire	10	18,80%
Guinée	10	18,80%
Cameroun	1	1,80%
Sénégal	1	1,80%
Sierra Léone	1	1,80%
Tunisie	9	16,90%
Maroc	1	1,80%
Algérie	1	1,80%
Inde	2	3,70%
Bengladesh	1	1,80%
Roumanie	1	1,80%
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>100%</b>

**12 nationalités** sont représentées contre 7 en 2018. Les origines sont de plus en plus diverses même si le **continent africain est toujours surreprésenté**. 71% des jeunes accueillis sont originaires **d'Afrique subsaharienne** avec une **prédominance du Mali** (28,30 %). 20% des jeunes sont originaires du **Maghreb** avec une **prédominance de la Tunisie** (16,9 %).

## Age des jeunes à l'admission :

La majorité des jeunes accueillis a moins de 17 ans et **63% d'entre eux ont moins de 16 ans**



## Durée de séjour :

Sur les 17 jeunes ayant quitté l'établissement en 2019 :

- 71 % (12 jeunes) ont été hébergés plus d'une année,
- 24 % (4 jeunes) ont séjourné entre 6 et 12 mois,
- 5 % (1 jeune) est resté moins de 6 mois.

### Orientation scolaire à l'issue de l'atelier scolaire :

Sur 24 jeunes inscrits à l'atelier :

- 8 ont intégré une première année de CAP (2 en cuisine, 1 en vente / BTP-routes, couture, plomberie, coiffure, boulangerie),
- 3 ont intégré un lycée (1 en seconde, 1 en lycée professionnel (UP2A) et un en APF – MLDS (accompagnement parcours formation),
- 4 sont au collège : 1 en UP2A – NSA (non scolarisé antérieurement), 1 en 4ème (UP2A), 1 en 3ème (découverte des métiers) et un en 3ème.

### Préparation et obtention de diplômes :

- 16 jeunes ont été inscrits au CFG (certificat de formation générale) : 12 en candidats libres et 4 en candidats scolaires. Seuls les candidats libres ont passé leur examen. Les établissements scolaires n'ont pas assuré la passation des épreuves en interne.
- Sur les 12 jeunes, 7 ont eu leur CFG, 1 est arrivé en retard et 4 n'ont pas été admis
- 2 jeunes ont été inscrits au DELF (diplôme d'études de la langue française) et ont obtenu leur diplôme.

### L'insertion professionnelle :

- 45 stages professionnels se sont déroulés au cours de l'année 2019 : 11 de découverte, 5 dans la cadre d'une formation professionnelle et 29 à visée d'apprentissage.

**Les projets d'apprentissage :** 17 contrats d'apprentissage ont été signés, 3 offres d'apprentissage ont été refusées et 2 projets n'ont pas abouti.

Parmi les métiers en contrat d'apprentissage on peut compter : 3 en boulangerie, 2 en cuisine, plomberie et carrosserie, 1 pour pâtissier, employée polyvalent de restauration, technicien chauffage ventilation climatisation, constructeur de routes, préparateur de commandes/livreur, coiffeur, couturier et électricien.

### Orientation des jeunes à la sortie du DAMIE :

**Sur les 17 jeunes ayant quitté le dispositif** en 2019 : 12 ont intégré le dispositif RÉAJI (appartement partagé ou individuel), 2 ont bénéficié d'un hébergement en foyer de jeunes travailleurs, 2 sont à l'hôtel et 1 a intégré un foyer dans le cadre d'une réorientation.

### Activités proposées

Les jeunes ont participé à l'exposition « d'ailleurs, nous sommes d'Ivry » le 1er avril 2019 où le clip vidéo du DAMIE a pu être projeté. **Deux séjours ont été organisés** par l'équipe : Séjour à Guébriant, à la montagne, du 24 au 27 avril 2019 et un séjour au Puy du Fou du 8 au 11 juillet 2019.

« Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village.... » - Proverbe africain



### Le Service d'Accueil d'Orientation et d'Hébergement (SAOH)

Le SAOH, centre d'hébergement et de réinsertion sociale accueille, héberge, oriente et apporte aide et assistance aux personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion sociale (adultes isolés, familles). Il est habilité à recevoir des **bénéficiaires de l'Aide Sociale**, et possède un **agrément au titre de l'Ingénierie sociale, financière et technique** et un au titre de **l'Intermédiaire Locative et de la gestion locative sociale**.

Par convention avec le Département du Val-de-Marne, le SAOH est habilité, depuis 1993, en qualité d'organisme chargé d'effectuer l'accompagnement social dans le dispositif du Fond Social Habitat (FSH).

Le Service dispose de : **28 places (adultes isolés et familles) en CHRS réparties au sein de 12 logements** (11 du parc HLM (bailleurs publics) et un logement d'un bailleur privé) et de **30 places (familles) en hébergement alternatif à la prise en charge en hôtel (ALTHO)**.

### Le public accueilli

Sur l'année 2019, le SAOH a pris en charge **34 personnes** (dont 11 mineurs), soit **15 familles / ménages (principalement des familles monoparentales (7) et des hommes seuls (10))**. 21 personnes ont été accueillies dans le cadre du dispositif « insertion » et 13 dans le cadre du dispositif « urgence ».

### Age des jeunes à l'admission :

TRANCHE D'ÂGE	NOMBRE
< 18 ans	11
19 - 25 ans	7
26 - 35 ans	4
36 - 45 ans	6
46 - 55 ans	3

La tranche d'âge **36 - 45 ans** reste, comme l'année précédente, la plus importante. **L'âge moyen des adultes est de 33 ans (24 ans en 2018)**. L'âge moyen des **enfants est de 12 ans** (+ 3 ans par rapport à 2018). Cette moyenne élevée s'explique notamment par la présence de jeunes majeurs au sein de la famille (sur 18 enfants accueillis, **7 ont atteint leur majorité** au cours de l'année).

### Nombre de personnes admises et sorties par dispositif

**3 ménages** (1 homme seul et 2 femmes seules avec chacune un enfant) **ont intégré le dispositif « urgence »** soit 5 nouvelles personnes. **4 ménages** (2 familles monoparentales et 2 hommes seuls) **sont sortis du dispositif** soit 6 personnes. 3 ménages ont accédé à un logement de droit commun et un ménage a été orienté vers un centre d'hébergement d'urgence collectif.

### Durée de prises en charge

**Sur le dispositif Insertion :** sur les 21 personnes (enfants compris) présentes au 31/12/2019 :

- 4 personnes sont prises en charge depuis 2016
- 6 personnes sont prises en charge depuis 2017
- 10 personnes sont prises en charge en 2018
- 1 personne en 2019 : un enfant venu rejoindre son parent pris en charge

**Sur le dispositif Urgence :** sur les 7 personnes (enfants compris) présentes au 31/12/2019

- 1 personne est prise en charge depuis 2015
- 1 personne est prise en charge depuis 2018
- 5 personnes sont prises en charge en 2019

### Age des jeunes à l'admission :

	INSERTION	URGENCE
CDI temps plein	4	2
CDI temps partiel	3	1
CDD temps partiel	2	2
Formation professionnelle	1	0
Etudiant / Contrat d'apprentissage	3	1
Chômage	0	1
RQTH	1	3
RSA Socle	1	0
Retraite	0	1
Sans activité	4	1

Sur les 15 ménages accompagnés (soit 23 adultes dont 7 enfants majeurs) sur les deux dispositifs : **3 ménages sont sans ressource**, 4 ménages ont des ressources inférieures à 501 €, 1 ménage a des ressources comprises entre 501 € et 800 €, 4 ménages ont des ressources comprises entre 801 € et de 1200 € et 4 ménages ont des ressources de plus de 1201 €

La situation des enfants varie selon leur parcours scolaire. **4 jeunes sont encore scolarisés** ou en apprentissage et **3 sont sans activité ou en recherche d'emploi**

Sur l'ensemble des foyers, **7 ménages sont dans une situation précaire** (ressources étant inférieures à 501 € et **8 ménages perçoivent des ressources** comprises entre 801 € et plus de 1201 € ; ce qui correspond, pour la majeure partie, au montant des prestations familiales calculé en fonction de la composition familiale.

Les accompagnements réalisés relèvent essentiellement des domaines du **logement** (13 personnes), de **la santé** (10 personnes) et de **la régularisation de la situation administrative**. Le nombre de démarches administratives pour l'obtention d'un **premier titre de séjour** (7 personnes) reste constant.

La majorité des personnes accueillies rencontre des difficultés d'insertion professionnelle : manque de qualification, non-maîtrise de la langue française, etc. Malgré leur mobilisation et les orientations faites à Pole Emploi et/ou au PLIE (plan local insertion emploi), les propositions de postes restent minimales.

#### La santé et le handicap

SANTE	NOMBRE DE PERSONNES
CMU-CMUC instruction renouvellement 19 - 25 ans	9
Régularisation CPAM	6
Suivi spécifique addictologie	3
Constitution dossier MDPH	1

**60% des personnes hébergées présentent une problématique liée à la santé** : addiction, troubles psychiques, état dépressif, handicap ou maladie chronique. Ce type de problématique entraîne des difficultés d'adaptation au cadre du CHRS et d'inscription dans une démarche d'insertion sociale. Des accompagnements vers le soin psychique, des demandes de reconnaissance MDPH et des démarches de mises sous protection ont été réalisés, sans aboutir, faute d'adhésion de la personne concernée.

**Le sentiment d'une exclusion du milieu professionnel** : le déni du handicap a des conséquences sur l'accès à l'emploi. Certaines orientations professionnelles (de type ESAT) sont conditionnées à un suivi médical.

**Le Conseil de Vie Sociale (CVS)** : les trois Conseils de Vie Sociale ont été l'occasion pour les familles de faire entendre leur voix en formulant des avis et des propositions.

Les différentes sorties et activités organisées tout au long de l'année : cinéma, Bien-être, pique-nique, bateaux mouches, jeux de société, insertion emploi permettent à chacun de découvrir de nouvelles choses et de profiter d'un temps loin d'un quotidien souvent pesant.



#### Perspectives

**L'évaluation initiée en 2019 devrait s'achever en 2020** avec la révision des outils de la loi 2002-2 et l'adaptation du projet de service.

L'in-employabilité de certaines personnes accueillies influe sur leur capacité à pouvoir s'insérer et être autonome financièrement. Ce constat devra amener le service à **améliorer son accompagnement**, soit au travers de **la diversification du partenariat** et/ ou le **développement d'ateliers** plus spécifiquement tournés vers l'insertion par l'emploi. **La parentalité** restera, quant à elle, un axe majeur du travail avec les familles.

Un **travail transversal avec les différents services d'Espoir-CFDJ** devrait être mis en place notamment avec les jeunes majeurs : hébergement, ouverture de leurs droits



## RENCONTRER, ORIENTER ET ACCUEILLIR EN JOURNÉE

**La prévention Spécialisée :**

La prévention spécialisée s'inscrit dans la politique de protection de l'enfance dont les orientations sont déclinées dans le schéma départemental de protection de l'enfance et plus largement dans les politiques sociales, urbaines, économiques et culturelles du Département. Dans le domaine de la protection de l'enfance, la prévention concerne aussi bien la prévention des inadaptations sociales que la prévention de la maltraitance mais aussi de la délinquance et des conduites à risques. Elle prend en compte les données du contexte départemental, local et national, afin de s'inscrire dans une logique de politique globale d'action sociale.

**La prévention spécialisée en Seine-et-Marne**



Créée en 2002 à Coulommiers, la prévention spécialisée initialement rattachée au service d'AEMO jusqu'en 2010 (création du 1er CPOM), s'est émancipée et développée à travers sa mise en place sur Nemours et Provins en 2006. Le service est autorisé par le département de Seine-et-Marne pour 15 ans (2017 – 2032)



Son engagement depuis 2018 dans le dispositif «Promeneurs Du Net» lui permet d'être présente sur les réseaux sociaux et d'être au plus près de la réalité des jeunes en s'adaptant à leur mode de communication tout en ayant une posture professionnelle ancrée sur le cœur de métier qu'est l'éducatif.

La prévention spécialisée propose aux jeunes ainsi qu'à leur famille un accompagnement individuel et/ou collectif, des entretiens, un soutien des activités dans les locaux ainsi que des sorties et des séjours.

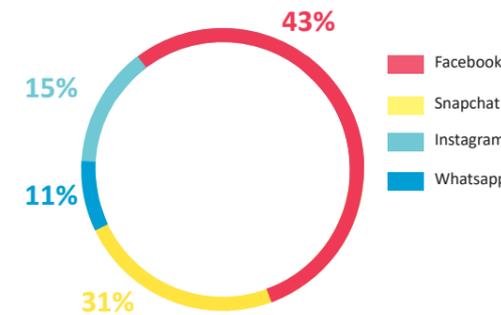
Le positionnement de la Prévention Spécialisée en tant qu'acteur de la protection de l'enfance est renforcé et se caractérise entre autre par une augmentation des IP (Informations Préoccupantes) envoyées à la CRIP (Centre de Recueil des Informations Préoccupantes) gérée par le Conseil Départemental travaillant directement en relais avec les Juges pour Enfants.

La prévention des risques de radicalisation a demandé une formation des personnels sur ce sujet complexe, mal défini et un repérage des acteurs du réseau pour moins d'une dizaine de jeunes repérés en tant que tel.

**Les raisons d'une présence éducative sur internet :**



**1 342 jeunes** sont en contact avec la prévention spécialisée de Seine-et-Marne grâce aux réseaux sociaux. Le rajeunissement des publics est aujourd'hui effectif. Les **11-15 ans** représentent plus d'un tiers des accompagnements.



L'hyper sexualisation et la propension des plus jeunes à s'exposer sur les réseaux sociaux sont des phénomènes préoccupants d'une ampleur croissante.

Notre volonté de s'inscrire dans la dimension numérique est un début de réponse à ces nouveaux comportements pour réduire autant que possible les risques associés.

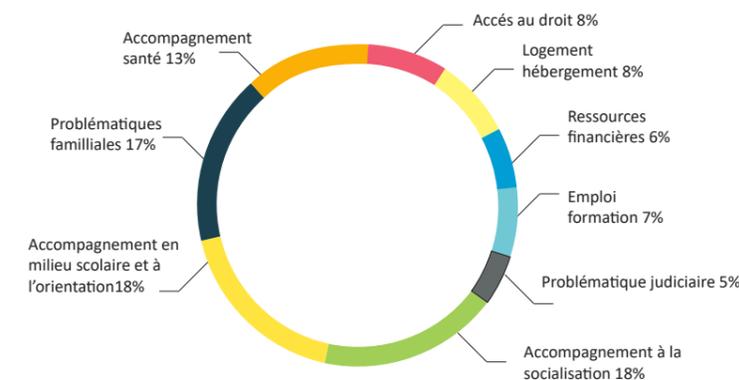
**Accompagnements individuels réalisés par les différentes équipes :**

	2019						Total
	Coulommiers		Nemours		Provins		
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
	61	62	67	53	69	77	389
Total	123		120		146		389
Débutés dans l'année	66		43		52		161
Nombre de familles impliquées	63		47		65		175

Tous sexes confondus : **389 jeunes** ont été accompagnés en 2019 (dont 161 nouveaux jeunes) principalement autour des **problématiques familiales, de socialisation, de scolarité et de santé**. Ces problématiques génériques masquent des réalités très différentes selon les âges et les territoires. Les déficits d'offres et de prises en compte des aspects médicaux et troubles psychiques sont avérés. **175 familles** ont été particulièrement impliquées dans cet accompagnement.

Les besoins concernant les **21-25 ans** qui ont été sortis du périmètre d'intervention de la prévention spécialisée sont toujours réels et se manifestent sur les territoires.

**Les problématiques traitées :**



L'orientation des **18-21 ans** vers le droit commun se traduit plutôt par un accompagnement leur permettant d'accéder aux dispositifs qui les concernent. Cette tranche d'âge demande une mobilisation importante des équipes du fait de la multiplication des problématiques particulièrement celles concernant l'hébergement.

	Coulommiers	Nemours	Provins	Total	%
Travail de rue	12	2	1	15	3,9%
Signalement partenaire	63	83	69	215	55,3%
Actions collectives institutionnelles	9	4	39	52	13,4%
Demande famille	9	6	16	31	8,0%
Sollicitation jeune	30	25	21	76	19,5%
	123	120	146	389	100%

Plus de la moitié des jeunes rencontrés le sont sur signalement d'un partenaire

## NOMBRE DE JEUNES IMPLIQUÉS DANS LES ACTIONS COLLECTIVES

	Coulommiers	Nemours	Provins	Total	
SÉJOURS	0	0	0	0	0,0%
JEUNES RENCONTRÉS LORS DES ACTIONS COLLECTIVES DANS LES LOCAUX	74	109	13	196	45,7%
OPÉRATION PIEDS D'IMMEUBLES	29	18	0	47	11,0%
CHANTIERS ÉDUCATIFS	0	0	0	0	
SORTIES SOCIO-ÉDUCATIVES	70	85	31	186	43,4%
JEUNES RENCONTRÉS LORS D'ACTIONS COLLECTIVES PARTENARIALES	876	105	47	1028	14,4%
JEUNES RENCONTRÉS DANS LE CADRE EN	2881	2233	984	6098	85,6%
	3930	2550	1075	7555	

**198 interventions en milieu scolaire** se sont déroulées en 2019 favorisant l'implication de **7 555** jeunes aux actions collectives. **50%** des jeunes ont moins de **13 ans** et **80% sont collégiens** (20 % de lycéens).

« Ah ça fait du bien de sortir un peu la tête de l'eau », Elodie, 19 ans  
« Je ne sais pas comment j'aurais pu m'en sortir si Espoir n'avait pas été là ! » Clara 18 ans

## La prévention spécialisée en Val-de-Marne

Les équipes de prévention spécialisée sont présentes à Chevilly-Larue depuis 1987, L'Haÿ-les-Roses depuis 1997, Alfortville depuis 1987, Orly depuis 1993, Gentilly depuis 1997, Ivry-sur-seine depuis 1997, Vitry-sur-seine depuis 1997, Villejuif depuis 1997 et Fresnes depuis 2010.

Les 2/3 des chefs de service ont été renouvelés cette année. L'intérim de direction a été assuré par le directeur adjoint alors que les équipes restaient en sous-effectif.

**L'équipe d'ORLY** a pu prendre un nouveau départ suite au recrutement d'un chef de service dans une équipe en sous-effectif (2 postes éducatifs non pourvus sur 4).

Réalisation d'une fresque en chantier pédagogique sur le thème du Petit Prince dans le quartier Saint-Exupéry en partenariat avec le bailleur Valophis.

**Equipe de CHEVILLY** : Quasi-fermeture du centre social « MPT » aux jeunes du territoire pour qui cette structure était un repère. Des jeunes filles qui ont en commun d'avoir subi ou de subir des violences physiques, verbales ou sexuelles, de la part de leur copain ou de la part d'autres hommes, connus ou non.

**Equipe de Villejuif** : arrivée d'une nouvelle cheffe de service et d'un éducateur. une équipe qui a traversé une période très conflictuelle cette année. Plusieurs séjours éducatifs.

**Equipe de VITRY** : arrivée d'un nouveau chef de service et déplacement sur d'autres villes des éducateurs de l'équipe. Participation active au PRIJ (Plan-régional-d-insertion-pour-la-jeunesse) pour les 16/25 ans prioritairement pour les jeunes sortis du système scolaire ou exposés à des formes de délinquances. Un chantier éducatif d'un mois. Amorce d'une démarche de diagnostic territorial.

**Equipe d'IVRY** : Une équipe aux effectifs fluctuants, commençant l'année à 1,5 poste éducatif et la terminant après des hauts et des bas à 5 postes pourvus sur 6. À la faveur d'un chantier pédagogique au collège Romain Rolland auprès de jeunes filles et garçons en voie de déscolarisation, puis d'un séjour, l'équipe a pris connaissance de l'ampleur des prémices de l'entrée dans un système prostitutionnel. (vignette dans paragraphe suivant). Au début de l'été, réinvestissement du travail de rue et réimplantation sur des quartiers que l'équipe ne pouvait plus assurer.

**Equipe de L'HAY** : arrivée d'une nouvelle cheffe de service sur une équipe en mouvement. Les chantiers éducatifs en partenariat avec l'APES (association pour les équipements sociaux) utilisés comme outil central pour l'équipe.

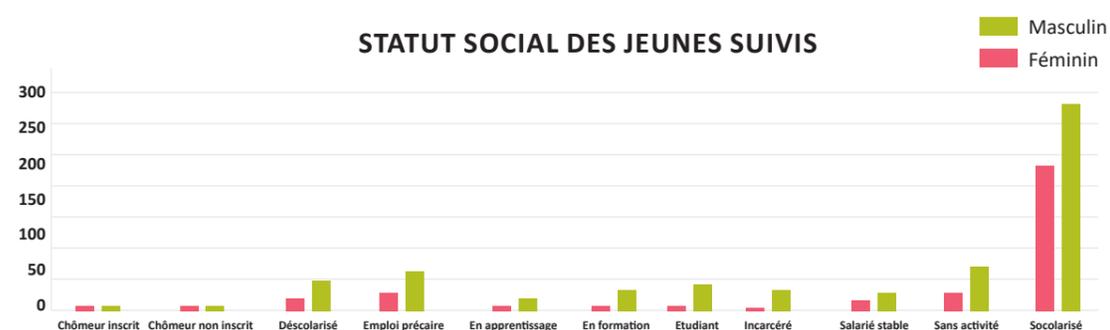
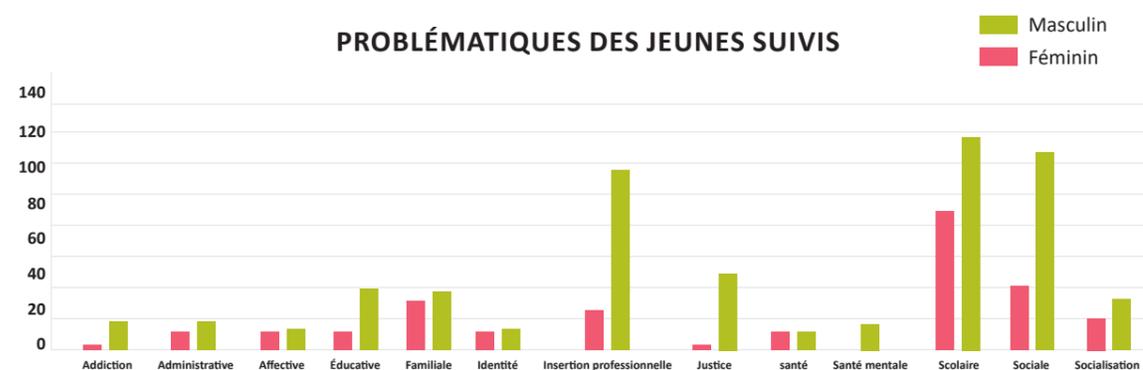
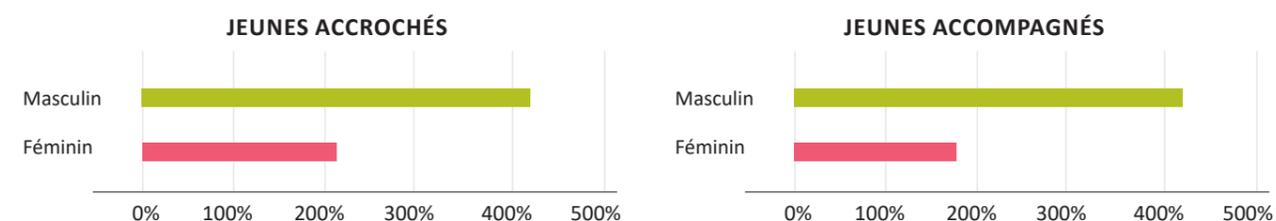
**Equipe de FRESNES** : arrivée d'une nouvelle cheffe de service, départs et arrivées de deux éducateurs. Réalisation de deux chantiers éducatifs, remise en état d'un local en partenariat avec le bailleur sur le quartier de la Lutèce et les locaux du futur service jeunesse de la ville. Ces locaux furent inaugurés par la Maire de Fresnes avec des représentants du bailleur social, la direction d'Espoir, les gardiens, les éducateurs et quelques habitants. Dans un premier temps, des permanences auront lieu un mardi sur deux dans le local de la Lutèce. Un projet de Maraude avec un groupe de filles « des mains pour un sourire ».

**Equipe d'ALFORTVILLE** : arrivée d'un nouveau chef de service dans une équipe ou trois éducatrices furent successivement en congés maternité, deux collègues ont changé d'équipe et un nouvel éducateur est arrivé en fin d'année. « Reconquête » des collèges de la ville, des séjours et des chantiers éducatifs.

**Equipe de GENTILLY** : les fortes demandes (individuelles et collectives) des jeunes et de leurs parents ont obligé l'équipe à maintenir un équilibre précaire entre nos différentes missions. Un projet intergénérationnel Web Radio en partenariat avec le service jeunesse et vie des quartiers, la Maison des familles, le service retraité et une journaliste radio a permis que des jeunes de tranches d'âges différentes découvrent le métier de journaliste, qu'ils réalisent et diffusent une émission de radio.

Le dysfonctionnement de l'association AFAC ( Association Faire - Apprendre - Construire) et l'absence d'éducateur technique a mis à mal la crédibilité de l'équipe auprès des partenaires (mairie, bailleur) et des jeunes sur nos quartiers d'intervention.

614 jeunes sont été accompagnés (180 filles et 434 garçons) et 639 accrochés (210 filles et 429 garçons).



Le projet de service est en cours d'actualisation et sera finalisé en 2020 tout comme l'évaluation interne.

« Pearly, lors de sa première rencontre, nous dit, sans aucune difficulté, qu'elle avait des problèmes avec des jeunes de son quartier. Elle nous révèle faire des fellations à plusieurs garçons qu'elle considère comme ses petits copains, pensant cette pratique courante quand on sortait avec des garçons. Un garçon l'aurait filmé et la menace de diffuser la vidéo si elle ne continue pas. Sur nos conseils elle en a parlé à sa mère qui a porté plainte. L'affaire est en cours. Pearly souffre de cette situation. Elle nous a livré que son père lui manquait, qu'elle ne le connaissait pas et qu'elle ne l'avait jamais vu. »

**Les Interventions Sociales en Commissariat (ISC)**

Action éducative innovante à destination des **mineurs auteurs d'infraction**, 2 Intervenants Sociaux en Commissariat (ISC) situés dans les commissariats de Moissy-Cramayel et Pontault-Combault **accueillent** et **soutiennent** éducativement, sur une courte durée, ces jeunes ainsi que leur famille. Ils proposent une écoute, et renforcent l'éventuel accompagnement existant. Le cas échéant une proposition d'orientation peut être faite.

L'activité des ISC s'intègre à la mise en œuvre de la **politique de prévention de la délinquance locale** par le Contrat Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance. Installé au sein même du commissariat, l'ISC reçoit sur sollicitation du mis en cause à l'issue de sa garde à vue. Le dispositif d'ISC fonctionne dans le cadre des principes d'intervention relevant de l'action éducative.

En 2019, l'ISC de Moissy-Cramayel a rencontré **124 jeunes** : 69 filles et 55 garçons. **11 jeunes de moins de 13 ans**, 45 jeunes âgés entre 13 et 16 ans, 28 entre 16 et 18 ans et 40 jeunes de plus de 18 ans (jeunes majeurs vulnérables, femmes victimes de violences conjugales, différends familiaux, etc.).

Sur les 124 jeunes interpellés par les forces de l'ordre, 18 personnes ont fait l'objet d'une garde à vue pour atteintes aux personnes, 21 pour atteintes aux biens, 14 pour fugues, 48 étaient victimes, 11 pour trafic de stupéfiants et 12 pour d'autres délits (port d'armes, escroquerie, occupation d'un hall d'immeuble...).

24 personnes étaient déjà connues des services de police dans le cadre d'une infraction, 8 personnes connues des services de police hors infraction pénale.

**100 personnes n'avaient pas de suivi particulier** lors de la première rencontre avec l'ISC, 24 étaient connues des services sociaux, 11 personnes étaient connues des services judiciaires et **103 personnes étaient inconnues des services judiciaires** lors de l'interpellation.

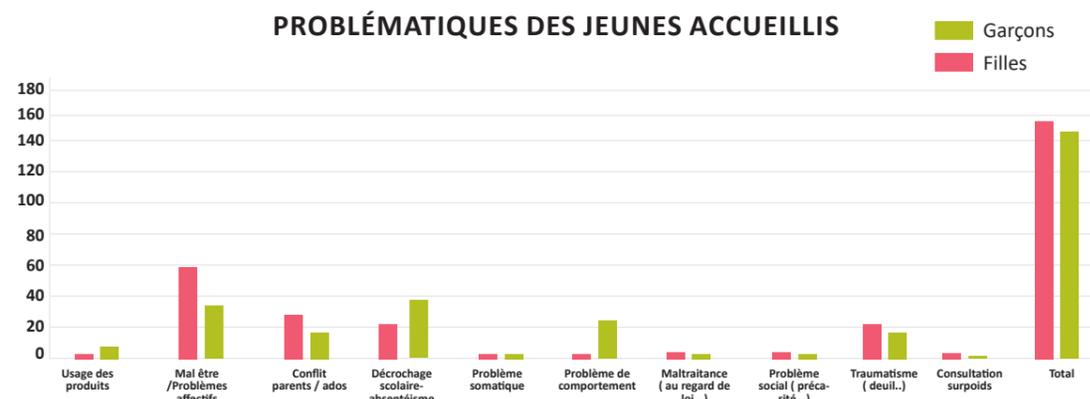
La première rencontre avec l'ISC a donné lieu à différentes orientations : 11 vers la Maison Départementale des Solidarités, 15 vers la MJD, 6 vers un service social scolaire, 10 vers la prévention spécialisée, 15 vers les associations de soutien à la parentalité, 7 vers la Mission locale, 13 vers les CMP, 5 vers les services municipaux, 5 vers le service consultations jeunes consommateurs, 5 vers les services judiciaires (SIE/AEMO/PJJ), 15 vers les services de police (Main courante/ plaintes), 51 orientations vers diverses structures comme Le relais Jeune (FJT), association femmes victimes de violences conjugales, paramédicale, médicale, Maison des Adolescents, etc.

La notion de partenariat est centrale dans ce dispositif qui ne se conçoit qu'en lien avec les acteurs du territoire et notamment la Préfecture, la municipalité et l'agglomération de Grand Paris Sud. La relation de confiance et d'échange mise en place grâce à la réelle volonté des forces de l'ordre d'inclure les intervenants sociaux en commissariat représente un réel appui pour les professionnels qui ne pourraient effectuer leur mission sans cette aide incontournable. Après dix ans d'action conjointe avec nos partenaires, il est désormais nécessaire de pérenniser ce dispositif en lui apportant une sécurité financière.

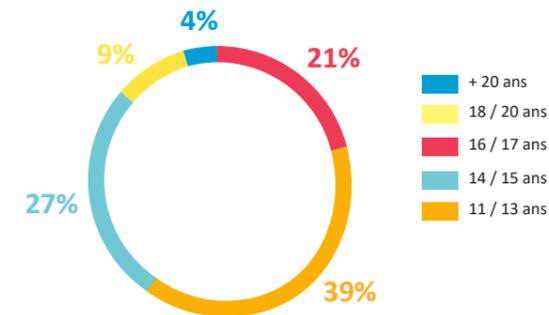
**Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)**

Depuis l'ouverture en juin 2009, le PAEJ Espoir-CFDJ a pour vocation d'accueillir des **jeunes de 11 à 25 ans** ainsi que leurs parents. Les jeunes sont souvent dans une phase de souffrance psychique qui s'inscrit par exemple dans des problématiques intra familiales, des rapports conflictuels aux pairs ou des difficultés d'insertion.

**2 502 entretiens** ont eu lieu en 2019 (1 379 en 2018) pour **359 jeunes accueillis dont 58 % sont des filles et 498 sont les parents, principalement des mères (76 %)**.

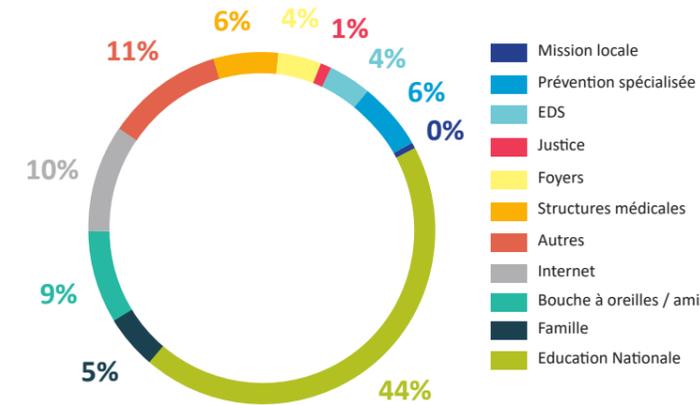


**ADOLESCENTS ACCUEILLIS PAR TRANCHE D'AGE**



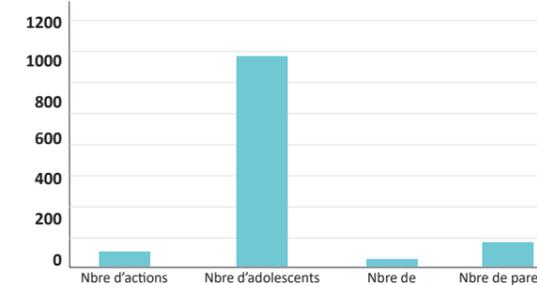
La tranche d'âge 11 – 13 ans est la plus représentée. Les jeunes se présentent majoritairement pour des raisons de **mal-être** (94 d'entre eux), de **décrochage scolaire** (75), des **psycho traumatismes** (66).

**PUBLIC ORIENTE**



Les jeunes sont majoritairement orientés vers le PAEJ par **l'éducation nationale (44 %)**

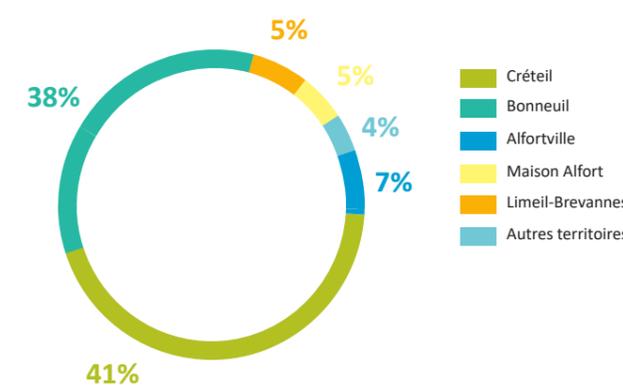
**ACTIONS COLLECTIVES 2019**



Les différentes **actions collectives** mises en place (soirées à thème, atelier d'écriture, conférence-débat, atelier impro, sports collectifs, semaine bien-être) permettent de mobiliser les adolescents et font émerger, le cas échéant les souffrances jusqu'alors non verbalisées. La **permanence santé**, organisée 1 samedi / mois propose 3 ateliers : sophrologie, coaching sportif, Diététique. 12 jeunes ont pu y être suivis durant 3 mois environ avec un programme personnalisé. Le **brunch des parents** (1 fois tous les deux mois) permet de travailler les capacités sociales, cognitives et émotionnelles des familles. Il ouvre à des compétences parentales souvent mises de côté face aux difficultés rencontrées

Les interventions dans les collèges et les lycées permettent de libérer la parole, les peurs, les interrogations et démontrent que des solutions existent. Sur les **120 jeunes** ayant assisté à l'intervention sur le harcèlement, **54 se disent victimes de harcèlement** (parfois plusieurs types de harcèlement).

**RÉPARTITION DES ADOLESCENTS PAR VILLE**



Le PAEJ Espoir, non sectorisé, reçoit le plus souvent les adolescents du secteur de la communauté d'agglomération de la plaine centrale ( Alfortville, Maisons-Alfort, Bonneuil, Limeil-Brevannes, Créteil). Cependant, l'accessibilité y étant facilitée par les transports des jeunes du Sud, Sud-Ouest et Nord-Ouest du département s'y rendent notamment parce que certains de ces territoires sont dépourvus de structure d'accueil pour adolescents.

La mise en place en 2019 d'un **espace dédié au traumatisme psychique** répond aux demandes croissantes observées depuis 2 ans. Cet espace a reçu le soutien de la Fondation de France suite à l'appel à projet «Soutenir les jeunes en souffrance psychique». Dédié aux adolescents qui souffrent, cet espace non stigmatisé « soin » autorise la libre parole et ainsi permettra de commencer à envisager un travail de fond par une orientation adaptée à la problématique d'autant que le mineur peut y venir sans autorisation parentale.

### Les accueils de Jour Alfortville et Créteil

La structure est habilitée pour **46 jeunes**. Les mesures si elles relèvent toutes de l'**Aide Sociale à l'Enfance**, sont sur le plan juridique très diverses. Certaines prises en charge sont complémentaires à des mesures d'AEMO (intra ou inter associatives). Il en va de même avec la PJJ, ou les jeunes peuvent être suivis au titre de l'ordonnance de 45 et en même temps en assistance éducative par ESPOIR.

Le site d'**Alfortville** accueille **les plus jeunes** (13 à 16 ans) dans l'objectif de la rescolarisation et celui de **Créteil**, à vocation plus professionnalisant, accueille **les plus âgés** (16 à 19 ans). Deux ateliers « **aide à la personne** » « **BTP : petit œuvre** » dans deux espaces dédiés permettent une amplification de ces orientations.

2019 est une année particulière pour les accueils de jour qui n'arrivent pas à stabiliser ses équipes et par la même n'assurent pas la totalité de ses activités. La défiance envers certains salariés a également abouti à deux dépôts de plainte pour détournement de fonds. L'équipe en place a su cependant adapter son organisation dans ce contexte d'instabilité pour assurer les missions qui lui sont confiées.

L'association Espoir-CFDJ est entrée, durant l'année, dans une période **d'évaluation interne** avec une échéance prévue en décembre 2019. La situation économique de l'association a bousculé le planning établi et reporté l'échéance en 2020.

En dehors des ateliers cuisine, pâtisserie et aide à la personne, un premier bilan scolaire et professionnel individuel est réalisé afin de pouvoir proposer des actions de formations, d'orientations et d'accompagnements adaptés.

Un plan pédagogique et/ou professionnel adapté est réalisé en début de parcours. La valorisation du jeune passe par l'acquisition d'un socle de compétences générales, techniques et comportementales. Des modules de remise à niveau en français et en mathématiques sont organisés ainsi que l'accompagnement du jeune à des journées portes ouvertes (formation, scolarité, emploi).

TRANCHE D'ÂGE	GARÇONS	FILLES
14 ans	3	2
15 ans	5	3
16 ans	6	4
17 ans	4	3
18 ans	4	2
19 ans	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>16</b>

**40 jeunes** ont été accompagnés au cours de l'année 2019. La tranche des 14-17 ans reste, comme l'année précédente, la plus importante. **L'âge moyen** de l'ensemble des personnes accueillies s'élève à **15 ans**. Les garçons sont toujours plus représentés que les filles.

La durée d'une mesure est fixée à 6 mois renouvelable. Mais la moyenne de présence de chacun jeune est

**d'environ 1 an**. Cependant certains restent **18 voire 24 mois**.

En effet la complexité de chaque prise en charge, nécessite plusieurs phases dont l'une des plus importantes est celle de faire venir régulièrement le jeune dans le service.

Chaque jeune, établi avec son référent éducatif un emploi du temps en fonction de chacune des étapes de son projet. La déscolarisation des jeunes marque souvent leur incapacité à pouvoir tenir dans le temps des engagements face, à leur présence, au respect des autres, aux horaires. C'est une difficulté quotidienne que de s'assurer de leur venue.

L'équipe est régulièrement confrontée à des **situations de vulnérabilité** et de **mise en danger** en lien avec un refus de soins. Des accompagnements vers le soin psychique et des demandes de reconnaissance MDPH ont été nécessaires. Beaucoup sont en difficulté dans les apprentissages de base avec un niveau à peine supérieur au primaire. Certains présentent des troubles du comportement plus ou moins importants et plus ou moins envahissants.

Les jeunes présentent des difficultés au niveau social, familial et sanitaire : problèmes de santé (diabète), addictions au cannabis, troubles du comportement, troubles alimentaires, du sommeil, troubles psychiatriques, multiples ruptures (Discontinuité dans les placements, famille d'accueil), sentiment d'abandon, prise de risque au niveau de la sexualité, IVG, prostitution, auteur et victime de violences sexuelles, témoin de violences conjugales, maltraitance intrafamiliale, institutionnelle.

Il apparaît de plus en plus indispensable de **créer des partenariats** avec des entreprises qui accepteraient de prendre **les jeunes en stage** plus facilement. Aller à la rencontre des entreprises avoisinantes et les sensibiliser au projet de l'association semble être le vecteur qui favorisera la mise en place des stages. Le but étant de se **constituer un réseau d'entreprises-partenaires** afin de permettre aux jeunes d'accéder plus facilement à l'entreprise.

Deux transferts ont été réalisés par le site d'Alfortville : **quatre jours à Ouistreham** (Normandie - avril 2019). Ce séjour a réuni **trois jeunes garçons** et deux éducateurs.

Les diverses sorties organisées : musée Grévin, restaurant (couscous) permettent des échanges souvent riches en dehors du contexte institutionnel.

Perspectives 2020 :

Les Accueils de jour s'attacheront à terminer l'évaluation interne initiée en 2019, et dans le même temps revoir les outils de la loi 2002-2 et l'adaptation de son projet de service. Enfin le maintien et le développement des partenariats seront la garantie d'un service de qualité et d'une augmentation de l'activité.

Les difficultés pour les plus âgés d'être rescolarisés compte tenu de leur profil, obligent au développement des liens avec l'entreprise et ainsi favoriser la possibilité pour les jeunes de la mise en place de stages de découverte métier ainsi de développer les ateliers TRE. De même, l'année 2020 sera consacrée au développement du système informatique afin que ce support prenne une place plus importante dans l'apprentissage de base.

Des essais de travail en transversalité au sein des services d'Espoir-CFDJ seront testés notamment auprès des jeunes majeurs : hébergement, ouverture de leur droit, accès à l'autonomie en général.



### Les Fermes d'Espoir :

Absorbées par Espoir-CFDJ dans le cadre d'un traité de fusion signé le 1er janvier 2019, les fermes d'Espoir articulent ses missions autour de la reconquête et de la requalification de territoires. Elles investissent prioritairement les espaces "dégradés" (friches urbaines, espaces envahis par les déchets, territoires enclavés) ou délaissés. Elles œuvrent à leur réhabilitation en créant des dynamiques qui associent professionnels et citoyens, et rassemblent les habitants du territoire autour d'un projet collectif.

Elles reposent sur des **valeurs participatives** (apprendre et faire ensemble), solidaires (soutenir la participation de tous les publics sans exception), d'éducation populaire et citoyenne (promouvoir des initiatives écologiquement et socialement responsables).

Pour réaliser ses missions, l'association développe et gère des équipements de type fermes pédagogiques qui proposent une pluralité d'activités :

- Développement de pratiques écologiques urbaines, animation de potagers participatifs, réhabilitation de friches, permaculture et fermes pédagogiques avec des animaux.
- Action d'éducation au développement durable à travers l'accueil d'enfants issus du milieu scolaire, de centres de loisirs et de structures d'accueil œuvrant dans le champ du handicap.
- Activités d'insertion et de formation à destination de publics en risque d'exclusion, de jeunes soumis à des Travaux d'Intérêt Général et des habitants.
- Organisation de chantiers participatifs, d'écoconstruction et de sensibilisation à l'écologie.
- Animation de territoires, à travers l'éco pâturage, des événements culturels, des ateliers participatifs et de fermes mobiles.
- Les Fermes d'Espoir gèrent 3 fermes pédagogiques situées en Ile-De-France : la ferme installée sur le site de l'université P13 (Villetaneuse) a été mise à l'arrêt en début d'année 2019.

Toutes fermes confondues, environ **4600 enfants** y ont été accueillis dans le cadre d'activités pédagogiques. Les fermes hébergent **80 petits ruminants, 30 volailles, 25 lapins, 6 porcins et 2 génisses** au sein de **40 ha d'éco-pâturage**.

### La Ferme de la Butte Pinson

Ouverte en 2015, la ferme a accueilli **22 personnes dans le cadre d'une condamnation à des travaux d'intérêt général**. **13 volontaires** ont participé aux activités de la ferme dans le cadre d'un service civique.

Enfin, **2 800 enfants y ont été accueillis** dans le cadre de visites pédagogiques et plus de 4 500 visites dites « libres » ont eu lieu.

**8 fermes mobiles** ont été organisées ainsi que **12 événements publics** sans compter les **7000 visiteurs**.

L'association a accueilli en 2019 **une vingtaine de jeunes en service civique volontaire** pour accompagner les activités sur les fermes.

### La P'tite Ferme

Ouverte en novembre 2018, la ferme a accueilli, en 2019 **1 800 enfants** venant des écoles et associations du 18ème arrondissement de Paris ainsi que **2 500 visites** dites « libres ». **7 jeunes en service civique volontaire** ont pu participer aux activités de la P'tite ferme.

### La Ferme Eole

Le projet de création de la ferme a été mené en novembre 2019 à la demande de la Mairie de Paris. Ouverte en janvier 2020, la ferme Eole a été créée sur le même modèle que celui de la Goutte d'or.



## CHIFFRES MARQUANTS

- 1720 mesures d'AEMO
- 132 mesures d'AEMO-R
- 348 mesures d'investigations Educatives
- 529 Evaluations de la minorité
- 217 enfants accueillis en familles d'accueil
- 101 MNA en appartements semi-autonome
- 21 jeunes accueillis en internat.
- 4600 enfants accueillis sur les fermes d'Espoir
- 40 jeunes accompagnés par les accueils de jour
- 1003 jeunes accompagnés par la prévention spécialisée
- 124 jeunes rencontrés par l'ISC
- 353 jeunes accueillis, suivis et accompagnés au PAEJ
- 15 familles hébergées et accompagnées par le SAOH



# RAPPORT FINANCIER ET INDICATEURS RH

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

	2018	2019
ACTIF IMMOBILISÉ	3 963 316 €	3 563 427 €
ACTIF CIRCULANT	6 100 695 €	8 035 256 €
TOTAL ACTIF	10 064 011 €	11 598 683 €

	2018	2019
FONDS PROPRES	374 018 €	848 722 €
PROVISIONS POUR RISQUES	1 445 334 €	1 513 700 €
DETTES CIRCULANTES	8 244 659 €	11 598 683 €
TOTAL PASSIF	10 064 011 €	11 598 683 €

## RÉSULTAT 2019

	2018	2019
BILAN	10 064 011 €	11 598 683 €
CHARGES	31 529 367 €	30 794 305 €
PRODUITS	30 085 122 €	31 031 075 €
RÉSULTAT COMPTABLE	- 1 444 245 €	236 770 €

	2018	2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 831 486 €	165 860 €
RÉSULTAT FINANCIER	- 96 577 €	- 81 145 €
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 516 183 €	152 055 €
RÉSULTAT COMPTABLE	- 1 444 245 €	236 770 €

## RÉSULTAT PAR SERVICE

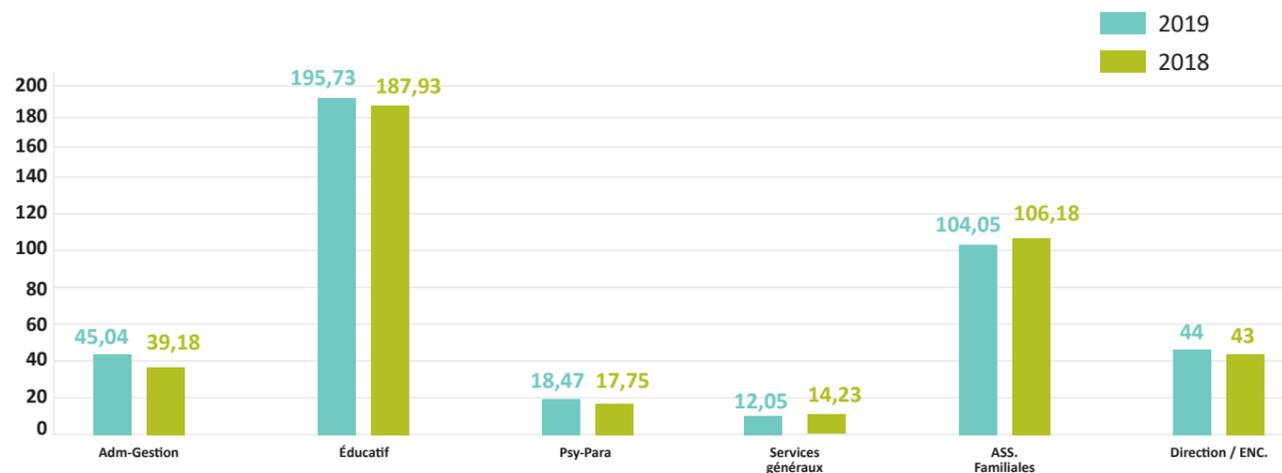
ETABLISSEMENT	RÉSULTATS COMPTABLES	RÉSULTATS ÉCONOMIQUES
SIE 75	261 903,89	-20 033,92
ALTHO	53 717,21	114 588,21
SAVEA 77	-63 817,31	- 63 817,31
FOYER TOURNAN	202 217,35	202 217,35
PFS TOURNAN	-40 300,05	-40 300,05
PFS ESBLY	-178 655,18	-178 655,18
PFS LE MEE	-289 742,31	-214 742,31
CHRS	-22 095,40	7 477,17
ISC 77 MOISSY	-12 997,70	-12 997,70
AEMO 75	35 610,34	35 610,34
PFS VITRY	51 610,63	111 818,60
PAEJ	-2 530,14	-2 530,14
JEUNES ERRANTS	-67 072,47	-67 072,47
PREVENTION 94	359 810,18	781 518,05
FSH	-4 346,13	-4 346,13
ISC 77 PONTAULT	-5 213,96	-5 213,96
SIEGE	-68 707,04	-68 707,04
AEMO 77	-197 223,03	-233 243,54
SIE 77	2 938,13	2 938,13
PREVENTION 77	-26 390,08	113 609,92
EPAE	-202 610,61	-202 610,61
DAMIE	31 145,34	110 661,83
ACCUEIL DE JOUR ALFORTVILLE	96 883,15	96 883,15
AEMO RENFORCE 77	43 888,85	57 815,74
SAVEA 75	360 579,09	360 579,09
GESTION CONVENTIONNÉE	318 602,75	881 447,22
LES FERMES D'ESPOIR	-317 424,61	-317 424,61
VIE ASSOCIATIVE	235 591,58	235 591,58
GESTION PROPRE	-81 833,03	-81 833,03
ASSOCIATION	236 769,72	799 614,19

## LES INDICATEURS RH

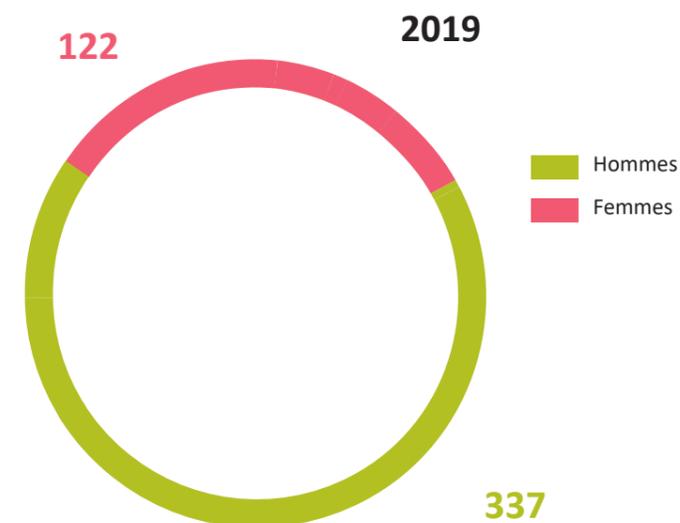
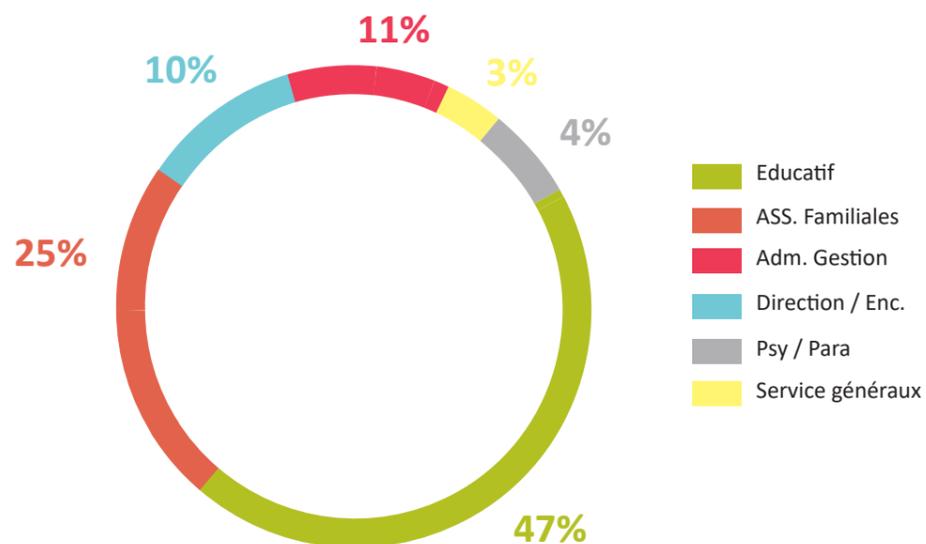
### CHIFFRES CLES RESSOURCES HUMAINES

419 ETP au 31 décembre 2019 pour un effectif de 459 salariés.  
438 salariés en CDI pour 21 salariés en CDD au 31 décembre 2019.

#### Evolution des ETP au 31 décembre



#### RÉPARTITION ETP PAR MÉTIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

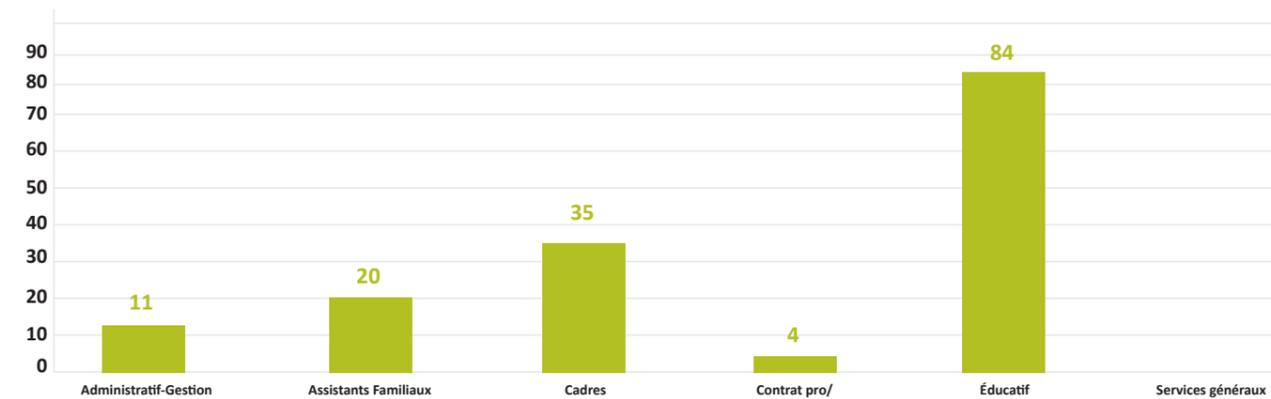


Espoir CFDJ se caractérise par un important taux de féminisation de ses effectifs. 73% des salariés sont des femmes. On compte en effet 337 femmes pour 122 hommes en 2019.

En 2019, le turnover global de l'association a été de 26%.

En 2019, **155 salariés** ont suivi une action de formation, ce qui correspond à **10 002 heures** consacrées à la formation.

#### Répartition des formations effectuées en 2019





# PERSPECTIVES

## NOS PARTENAIRES

---

## PERSPECTIVES

Au regard de la situation des populations les plus fragiles de ce pays, Espoir-CFDJ entend plus que jamais développer ses interventions au bénéfice des enfants - voire de jeunes adultes précédemment suivis - et de leurs parents en difficulté. Pas à n'importe quel prix et n'importe comment, mais en référence aux valeurs laïques et humanistes qui l'inspirent de longue date notamment le souci de voir enfants et parents pleinement reconnus dans leurs droits et mis en situation de les exercer comme acteurs.

L'association a déjà le souci de renforcer et promouvoir la vie associative qui veut que des citoyens réunissent leurs forces au sein d'une structure relevant de la loi de 1901. Dans cette perspective il revient à Espoir-CFDJ de renforcer sa capacité associative à travers l'augmentation du nombre de ses adhérents. Le Conseil d'Administration a le souci, par-delà les professionnels, de développer un investissement citoyen dans et à travers l'association afin de contribuer à associer la société civile aux réponses apportées aux enfants et aux jeunes.

L'association tient à réunir, dans les meilleurs délais, les conditions d'une démarche pérenne à la hauteur des exigences d'une « entreprise sociale » qui doit à la fois garantir la qualité des prestations avancées et inscrire son projet dans la durée. Espoir-CFDJ doit garantir des intervenants de haut niveau, fortement impliqués comme professionnels et partageant les valeurs de la structure.

Plus que jamais Espoir-CFDJ doit être crédible aux yeux de ses interlocuteurs actuels et futurs. Il lui faut rendre des comptes crédibles sur les engagements pris et les actions développées. L'enjeu 2020 est d'être identifié comme apportant des réponses de qualité à ses partenaires et bien évidemment aux enfants et aux jeunes qu'elle accompagne.

### L'ASSOCIATION DÉFINIT LA STRATÉGIE SUIVANTE :

- Développer ses capacités associatives avec un Conseil d'administration renouvelé et renforcé.
- Mettre en place une gestion calibrée et adaptée pour une entreprise sociale de quelques 500 salarié(e)s.
- Définir les processus techniques et administratifs pour améliorer sa performance.
- Mettre en lien des outils de pilotage permanents.
- Mobiliser les compétences des adhérents et des professionnels.

Espoir-CFDJ dispose de réels atouts et répond déjà à certaines attentes. L'association traverse de grandes difficultés et cette expérience lui permettra de tirer profit des erreurs du passé pour ne plus les reproduire et se redresser plus forte.

En mobilisant et rassemblant les compétences de ceux qui en interne et à l'extérieur souhaitent faire vivre cette association, l'année 2020 sera l'année de la reconstruction. Il n'y aura pas de changement d'échelle d'Espoir-CFDJ, 2020 doit refonder des bases solides pour développer et saisir les opportunités à partir de 2021.

Espoir-CFDJ se doit de participer au débat public sur l'action sociale et la protection de l'enfance et de l'alimenter par des temps de réflexion publics.

La reconstruction est engagée. Des efforts spécifiques vont encore s'imposer et il est certain que le fonctionnement « d'avant » qui a mené l'association au bord du gouffre (pour ne pas dire au fond) est définitivement abandonné au profit d'un fonctionnement efficient et pragmatique au service de l'association et de ses bénéficiaires.

## REMERCIEMENTS

L'élaboration de ce rapport d'activité est le fruit d'un travail commun et transversal. Il n'aurait pu être réalisé sans l'implication de tous les salarié(e)s de l'association, quelle que soit leur fonction au sein d'Espoir-CFDJ. Leur implication et leur professionnalisme permettent au quotidien à Espoir-CFDJ de mener à bien les missions qui lui sont confiées.

Merci à l'ensemble des directeurs et des chefs de service pour la transmission de leurs données et les diverses explications fournies.

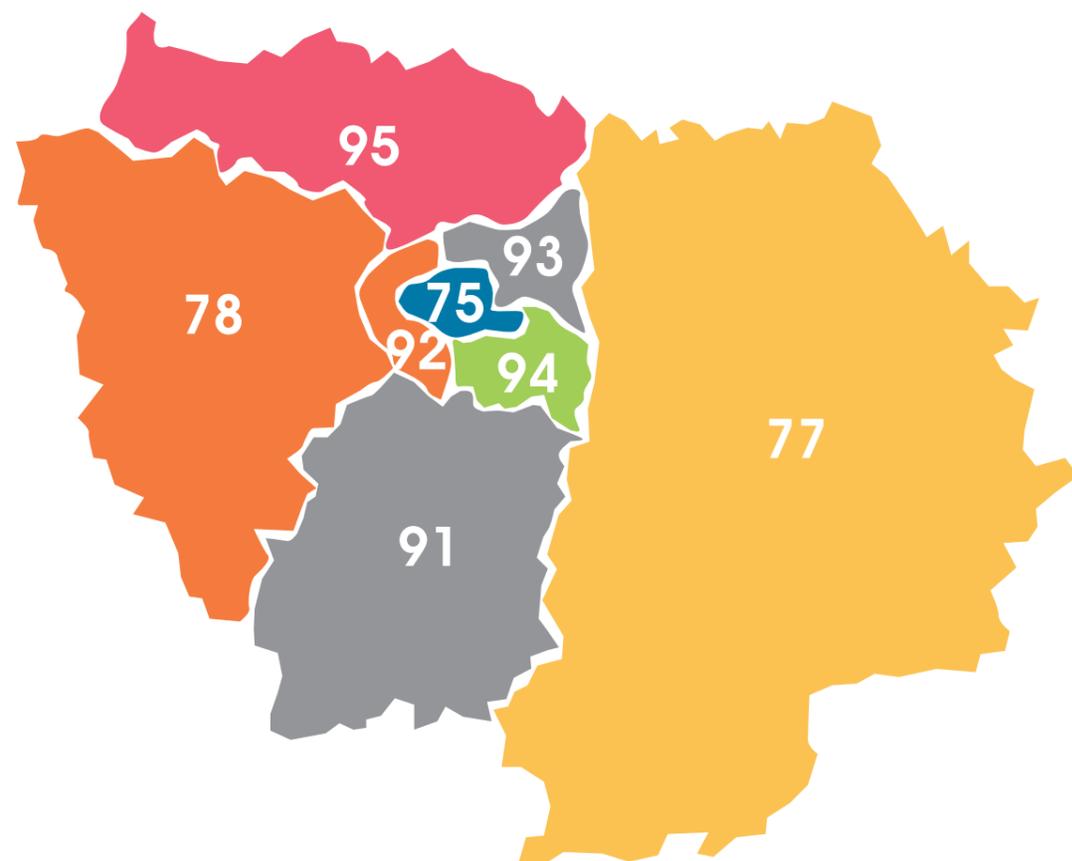
Merci aux membres du conseil d'administration et du bureau pour leur suivi, leur soutien et leur disponibilité. Merci au Secrétaire général, Jean-Louis Patrick Chiniard pour sa relecture attentive et à l'agence AS Agency pour le graphisme et le maquetage.

Espoir-CFDJ ne pourrait exister sans le soutien de ses partenaires fidèles depuis de nombreuses années.

## NOS PARTENAIRES



## CONTACTS



ÎLE-DE-FRANCE

**Actions Educatives en milieu ouvert à Paris :**

(SAE/SIE) : 19, rue de la Dhuis – 75020 Paris  
 ☎ 01 42 02 49 56  
 ✉ [accueilmalte@espoir-cfdj.fr](mailto:accueilmalte@espoir-cfdj.fr)

**SAVEA 75 :**

19, rue de la Dhuis – 75020 Paris  
 ☎ 01 42 02 49 56  
 ✉ [accueilmalte@espoir-cfdj.fr](mailto:accueilmalte@espoir-cfdj.fr)

**Les Fermes d'Espoir : P'tite ferme**

16 Rue de Jessaint – 75018 Paris

**Siège :**

63, rue Croulebarbe – 75013 Paris  
 ☎ 01 55 43 28 28  
 ✉ [accueilsiege@espoir-cfdj.fr](mailto:accueilsiege@espoir-cfdj.fr)

**Les Fermes d'Espoir Buttes Pinson :**

16, rue Suzanne Valadon – 95360 Montmagny  
 ☎ 09 73 55 47 58

**SAVEA 78/92 :**

1, allée des bas tilliers - 92230 Gennevilliers.

**Actions Educatives en milieu ouvert Seine-et-Marne :**

(SAE/SAE R/SIE) : 57, avenue Eiffel – 77220 Gretz-Armainvilliers  
 ☎ 01.78.90.12.80  
 ✉ [sae77gretz@espoir-cfdj.fr](mailto:sae77gretz@espoir-cfdj.fr)

**PFS Esbly :**

3, place de l'Europe – 77450 Esbly  
 ☎ 01 64 63 11 22

**PFS Tournan :**

8, rue Paul Hastier - 77220 Tournan  
 ☎ 01 64 06 46 46  
 ✉ [espoirtournan@espoir-cfdj.fr](mailto:espoirtournan@espoir-cfdj.fr)

**PFS Le Mée :**

335, rue du Bois Guyot – 77350 Le Mée-sur-Seine  
 ☎ 01 64 37 61 61  
 ✉ [parcoursdenfances@espoir-cfdj.fr](mailto:parcoursdenfances@espoir-cfdj.fr)

**EPAE :**

25, boulevard des Artisans – 77700 Bailly-Romainvillier  
 ☎ 01 85 54 01 72  
 ✉ [epae@espoir-cfdj.fr](mailto:epae@espoir-cfdj.fr)

**SAVEA 77 :**

20, rue du Commandant Berthault – 77450 Esbly  
 ☎ 01 60 01 90 59  
 ✉ [espoirmeaux@espoir-cfdj.fr](mailto:espoirmeaux@espoir-cfdj.fr)

**Jeunes Errants :**

1, quai du Canal – 77450 Esbly  
 ☎ 01 60 09 56 08  
 ✉ [jeuneserrants@espoir-cfdj.fr](mailto:jeuneserrants@espoir-cfdj.fr)

**Internat de Tournan :**

14, rue Georges Clémenceau – 77220 Tournan  
 ☎ 01 64 06 46 46  
 ✉ [espoirtournan@espoir-cfdj.fr](mailto:espoirtournan@espoir-cfdj.fr)

**Prévention Spécialisée Seine-et-Marne :**

8, rue de Buat – 77160 Provins  
 ☎ 01 64 00 12 34  
 ✉ [provinsprevention77@espoir-cfdj.fr](mailto:provinsprevention77@espoir-cfdj.fr)

**PFS Vitry :**

62, rue Jules Lagaisse – 94400 Vitry-sur-Seine  
 ☎ 01 45 21 67 00  
 ✉ [accueilveritry@espoir-cfdj.fr](mailto:accueilveritry@espoir-cfdj.fr)

**DAMIE :**

193/197, avenue Maurice Thorez – 94200 Ivry-sur-Seine  
 ☎ 01 83 75 47 47  
 ✉ [damie@espoir-cfdj.fr](mailto:damie@espoir-cfdj.fr)

**SAOH :**

4, rue Jean Becot – 94400 Vitry-sur-Seine  
 ☎ 01 46 75 93 03  
 ✉ [saohinderungis@espoir-cfdj.fr](mailto:saohinderungis@espoir-cfdj.fr)

**Prévention Spécialisée Val-de-Marne :**

3, rue Langlois – 94400 Vitry-sur-Seine  
 ☎ 01 45 73 04 72  
 ✉ [prevespoir94@espoir-cfdj.fr](mailto:prevespoir94@espoir-cfdj.fr)

**PAEJ :**

2, rue de la Terrasse – 94000 Créteil  
 ☎ 01 41 78 94 10  
 ✉ [paejcreteil@espoir-cfdj.fr](mailto:paejcreteil@espoir-cfdj.fr)

**Accueils de jour Alfortville et Créteil :**

49, rue Marcel Bourdarias – 94140 Alfortville  
 ☎ 01 41 79 02 88  
 ✉ [accueildejour@espoir-cfdj.fr](mailto:accueildejour@espoir-cfdj.fr)

123, chemin des Bassins – 94042 Créteil  
 ☎ 01 49 80 75 70  
 ✉ [accueildejourcreteil@espoir-cfdj.fr](mailto:accueildejourcreteil@espoir-cfdj.fr)

<https://www.espoir-cfdj.fr>




 63, rue Croulebarbe – 75013 Paris

 [www.espoir-cfdj.fr](http://www.espoir-cfdj.fr)